

Parts d'organisme de placement collectif des séries I et Ti des  
**Portefeuilles Profil**

Portefeuille d'actions mondiales Profil<sup>MC</sup>

Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil<sup>MC</sup>

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil<sup>MC</sup>

Portefeuille équilibré mondial neutre Profil<sup>MC</sup>

Prospectus simplifié  
daté du 28 juin 2021

## PORTEFEUILLES PROFIL

Portefeuille d'actions mondiales Profil<sup>MC</sup>  
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil<sup>MC</sup>  
Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil<sup>MC</sup>  
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil<sup>MC</sup>

*Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.  
Ni les titres d'organisme de placement collectif décrits dans le présent document ni les Portefeuilles Profil auxquels référence est faite ne sont enregistrés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Les titres sont offerts uniquement au Canada, sauf autorisation contraire.  
Le Portefeuille Profil est autorisé à émettre des parts de séries non offertes au détail, qui ne sont pas vendues aux termes du présent document. D'autres séries pourraient être émises après cette date, sans préavis.*

## Table des matières

<b>Renseignements généraux sur les Portefeuilles Profil</b> . . . . .	4	<b>Achats, échanges et rachats</b> . . . . .	13
Introduction . . . . .	4	Achat de parts des Portefeuilles Profil . . . . .	14
<b>Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?</b> . . . . .	4	Options d'achat . . . . .	14
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif? . . . . .	4	Placement initial minimal . . . . .	14
Quels sont les risques de placement dans un OPC? . . . . .	4	Vente de parts des Portefeuilles Profil . . . . .	15
Risque associé aux marchandises . . . . .	5	Montant minimum du rachat . . . . .	15
Risque de concentration . . . . .	5	Échange de parts des Portefeuilles Profil . . . . .	15
Risque de crédit . . . . .	5	Opérations à court terme . . . . .	16
Risque associé à la cybersécurité . . . . .	5	<b>Services facultatifs</b> . . . . .	17
Risque associé aux dérivés . . . . .	6	Régimes enregistrés . . . . .	17
Risque lié au rajustement des distributions . . . . .	6	Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA) . . . . .	17
Risque associé aux marchés émergents . . . . .	6	Rachats périodiques automatiques . . . . .	17
Risque associé aux FNB . . . . .	7	Échanges automatiques . . . . .	18
Risque associé aux titres de participation . . . . .	7	Réinvestissement automatique des distributions des Portefeuilles Profil . . . . .	18
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché . . . . .	7	Distributions à l'égard des parts de la série à distribution fixe des Portefeuilles Profil . . . . .	18
Risque associé aux titres à revenu fixe . . . . .	8	<b>Frais</b> . . . . .	19
Risque de change . . . . .	8	Frais payables par les Portefeuilles Profil . . . . .	19
Risque associé aux placements étrangers . . . . .	8	Frais payables directement par vous . . . . .	20
Risque associé aux titres à rendement élevé . . . . .	8	Incidences des frais d'acquisition . . . . .	21
Risque associé aux taux d'intérêt . . . . .	8	<b>Rémunération du courtier</b> . . . . .	21
Risque associé aux ordres importants . . . . .	8	Paievements à votre conseiller IG . . . . .	21
Risque associé aux lois . . . . .	9	Autres formes d'encouragement . . . . .	21
Risque de liquidité . . . . .	9	<b>Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion</b> . . . . .	21
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société . . . . .	9	<b>Incidences fiscales pour les investisseurs</b> . . . . .	21
Risque associé aux séries multiples . . . . .	9	Comment les Portefeuilles Profil sont-ils imposés? . . . . .	21
Risque associé au gestionnaire de portefeuille . . . . .	9	Calcul de votre prix de base rajusté . . . . .	22
Risque associé aux placements immobiliers . . . . .	10	Régime fiscal des portefeuilles profil . . . . .	22
Risque associé aux fiducies de placement immobilier . . . . .	10	Régime fiscal des porteurs de titres . . . . .	23
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement . . . . .	10	Admissibilité des placements aux régimes enregistrés . . . . .	23
Risque associé aux opérations de prêt, aux Mises en pension et aux prises en pension de titres . . . . .	10	Distributions de remboursement de capital . . . . .	24
Risque associé aux ventes à découvert . . . . .	11	Fonds qui investissent dans le Fonds . . . . .	24
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation . . . . .	11	De biens immobiliers IG Mackenzie . . . . .	24
Risque associé à la reproduction d'une référence . . . . .	11	Calendrier des distributions . . . . .	24
<b>Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles Profil</b> . . . . .	12	Rachats et échanges . . . . .	25
		Déductibilité des frais de conseil Profil . . . . .	25
		<b>Quels sont vos droits?</b> . . . . .	25

<b>Renseignements propres à chacun</b>	
<b>des Portefeuilles Profil</b> .....	26
Détails des Portefeuilles Profil .....	26
Quels types de placements	
le Portefeuille Profil fait-il? .....	27
Quels sont les risques associés à	
un placement dans les Portefeuilles Profil? .....	27
Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil? .....	29
Politique en matière de distributions .....	30
Frais du Portefeuille Profil pris en charge	
indirectement par les investisseurs .....	30
<b>Portefeuilles Profil</b> .....	31
Portefeuille d'actions mondiales Profil .....	32
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil .....	35
Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil .....	38
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil .....	41
<b>Renseignements supplémentaires</b> .....	44

# Renseignements généraux sur les Portefeuilles Profil

## Introduction

Le présent prospectus simplifié\* contient des renseignements importants choisis qui vous aideront à prendre une décision éclairée relativement à un placement dans les Portefeuilles Profil énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Il est divisé en deux parties :

- la première partie contient de l'information générale sur tous les Portefeuilles Profil; et
- la deuxième partie contient de l'information propre à chacun des Portefeuilles Profil.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Portefeuilles Profil dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers aperçus du fonds déposés;

et, lorsqu'ils seront disponibles :

- les derniers états financiers annuels déposés;
- les rapports financiers intermédiaires des Portefeuilles Profil déposés après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

- en nous écrivant au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5;
- en nous appelant sans frais au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (à l'extérieur du Québec);
- en vous adressant à votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine; ou
- en communiquant avec nous à l'adresse électronique : contact-f@ig.ca (français); contact-e@ig.ca (anglais).

Ces documents et d'autres renseignements concernant les Portefeuilles Profil sont également disponibles :

- sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine, au [ig.ca/fr](http://ig.ca/fr); ou
- sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Les parts des Portefeuilles Profil ne peuvent être achetées que par l'intermédiaire des Services Financiers Groupe Investors Inc. et des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (les « placeurs principaux »). Vous ne pouvez généralement pas acheter les parts des Portefeuilles Profil par l'entremise d'autres courtiers.

## Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

### Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (OPC) constitue un moyen pratique de regrouper l'argent de personnes ayant des objectifs de placement similaires. L'OPC utilise cet argent pour acheter différents types de placements au nom de l'ensemble des investisseurs. Les investisseurs partagent entre eux les gains et les pertes de l'OPC.

Au Canada, un OPC peut être constitué sous forme de fiducie d'investissement à participation unitaire ou de catégorie d'actions d'une société de placement à capital variable. Chacun des OPC énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous « Portefeuilles Profil » a été constitué en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire distincte. Ces OPC sont appelés collectivement « les Portefeuilles Profil », et individuellement « un Portefeuille Profil » dans le présent document.

Chaque Portefeuille Profil émet des parts aux investisseurs. Les Portefeuilles Profil offrent également une ou plusieurs catégories de parts, appelées « série ».

Les Portefeuilles Profil offrent aux investisseurs des séries au détail, qui sont décrites plus précisément à la rubrique *Options d'achat*. Les Portefeuilles Profil émettent également (ou sont autorisés à émettre) des parts non offertes au détail qui ne sont généralement pas offertes aux investisseurs ni vendues aux termes du présent document. Les parts de séries non offertes au détail sont offertes pour les placements d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine et d'autres investisseurs admissibles. Les parts de séries non offertes au détail ont des frais moins élevés et sont conçues de manière à ne pas dupliquer les frais payables par ces autres investisseurs. De nouvelles séries pourraient être offertes à tout moment.

### Quels sont les risques de placement dans un OPC?

Les placements dans des OPC offrent beaucoup d'avantages potentiels, mais ils comportent aussi plusieurs risques que vous devriez connaître.

\* Dans le présent prospectus simplifié, *vous*, *vos* et *votre* renvoient à la personne qui investit dans un Portefeuille Profil. *Nous*, *nos*, *notre* et *IG Gestion de patrimoine* désignent le Groupe Investors Inc. et ses filiales, y compris le gestionnaire, le conseiller en valeurs, le fiduciaire ou les placeurs principaux, selon le cas. Les expressions « conseiller IG » désignent un « représentant d'IG » au Québec.

Investir dans un OPC, ce n'est pas comme placer votre argent dans un compte d'épargne. À la différence d'un compte d'épargne ou d'un certificat de placement garanti (CPG), les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

La valeur d'un OPC varie de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur de ses placements. Par conséquent, lorsque vous vendez vos parts d'un OPC, vous pouvez recevoir un montant supérieur ou inférieur à celui que vous avez investi au moment où vous les avez achetées.

Une des façons d'évaluer le risque que présente un OPC est de calculer l'écart entre ses rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »).

Toutefois, lorsque vous évaluez la volatilité d'un OPC, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité d'un OPC en particulier pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille. Par conséquent, un OPC ayant une plus grande volatilité pourrait quand même convenir à un investisseur ayant une tolérance à la volatilité moins élevée si l'on prend en compte l'ensemble de son portefeuille de placements. Nous indiquons à la rubrique portant sur les renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil du présent prospectus simplifié le niveau de risque de placement qui caractérise chaque Portefeuille Profil compte tenu de son rendement passé ou de sa volatilité prévue, en utilisant un indice de référence ou un autre OPC ayant des objectifs et stratégies de placement et des caractéristiques de risque comparables.

Les Portefeuilles Profil investissent dans d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine (appelés les « fonds sous-jacents ») et d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse). Les fonds sous-jacents investissent dans des titres (comme des actions et des obligations) émis par des entreprises ou des gouvernements ou, dans le cas du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, dans des biens immobiliers. La valeur de ces placements fluctue, ce qui a une incidence sur la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, sur la valeur du Portefeuille Profil qui investit dans le fonds sous-jacent. Par conséquent, les risques dont il est question ci-après s'appliquent aux fonds sous-jacents dans lesquels un Portefeuille Profil investit et pourraient, à son tour, avoir également une incidence sur le Portefeuille Profil qui investit dans le fonds sous-jacent.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX MARCHANDISES

Un OPC peut investir dans les marchandises ou dans les sociétés exerçant des activités dans des industries axées sur les marchandises et il peut s'exposer aux marchandises au moyen de dérivés ou en investissant dans des fonds négociés en bourse dont les éléments sous-jacents sont les marchandises. Le prix des marchandises peut varier de façon importante durant de courtes

périodes, ce qui aura une incidence directe ou indirecte sur la valeur d'un tel OPC.

#### ■ RISQUE DE CONCENTRATION

Un OPC dont une grande partie de l'actif net est allouée à un même émetteur peut être moins diversifié et sa valeur peut faire l'objet de fluctuations plus fortes qui découlent de la volatilité du prix du titre de cet émetteur. De plus, un OPC peut être incapable de vendre l'ensemble de ses placements de cet émetteur aux prix courants s'il y a pénurie d'acheteurs désirant se procurer ces titres. Par conséquent, il peut être plus difficile pour l'OPC d'obtenir un prix raisonnable pour les titres de cet émetteur. Ce risque pourrait ne pas s'appliquer lorsqu'un OPC investit dans des billets ou des reçus de dépôt à un jour, qui sont parfois détenus par un OPC pour accroître le rendement de sa trésorerie.

#### ■ RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est associé à la possibilité que l'émetteur de titres à revenu fixe (y compris les structures d'accueil) ne puisse verser les intérêts exigés aux termes des titres émis ou même rembourser à l'OPC le montant de son placement initial. Il y a également le risque que la valeur des titres de créance (en particulier les créances ayant une faible note) diminue si le marché détermine qu'un rendement plus élevé est nécessaire pour compenser le risque accru lié à la détention de tels titres. Une baisse de la note d'un émetteur ou toute autre mauvaise nouvelle concernant l'émetteur peut également réduire la valeur de ses titres à revenu fixe. De plus, la valeur de certains placements (y compris les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires) peut être influencée par la perception qu'ont les marchés de la solvabilité de l'émetteur de ces titres, des parties ayant participé à la structure du placement ou de la valeur de l'actif sous-jacent. Le risque de crédit pourrait également s'appliquer à certains dérivés. Veuillez consulter la rubrique *Risque associé aux dérivés*.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ À LA CYBERSÉCURITÉ

En raison de l'utilisation répandue de la technologie dans le cadre de leurs activités, les OPC sont devenus plus sensibles aux risques opérationnels que présentent les brèches à la cybersécurité. On entend par risque associé à la cybersécurité le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance, d'une perturbation ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation. Il peut s'agir autant d'événements intentionnels que d'événements non intentionnels qui peuvent faire en sorte qu'un OPC perde des renseignements exclusifs, subisse une corruption de données ou voie sa capacité opérationnelle perturbée. De tels événements pourraient à leur tour perturber nos activités commerciales ou celles d'un OPC, nuire à la réputation ou entraîner une perte financière, compliquer la capacité de l'OPC à calculer sa valeur liquidative, ou encore nous exposer, ou exposer un OPC, à des pénalités prévues par la réglementation et à des frais de

conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices. Les cyberattaques peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques d'un OPC (p. ex. au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible ou de corrompre des données, des appareils ou des systèmes. D'autres cyberattaques ne nécessitent pas d'accès non autorisé, comme des attaques de type déni de service (c'est-à-dire faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les cyberattaques visant des fournisseurs de services tiers d'un OPC (p. ex. les administrateurs, agents de transfert, dépositaires et sous-conseillers en valeurs) ou des émetteurs dans lesquels un OPC investit peuvent également exposer un OPC à bon nombre des mêmes risques que ceux associés aux cyberattaques directes. Nous n'avons aucun droit de regard sur les plans et les systèmes en matière de cybersécurité des fournisseurs de services tiers des fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les Fonds d'IG Gestion de patrimoine investissent ou d'autres parties dont les activités pourraient se répercuter sur les Fonds ou leurs porteurs de parts. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité et maintenir notre protection d'assurance contre les cyberrisques. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit et que les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et leurs porteurs de parts ne subiront pas de conséquences négatives.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

Généralement, tous les OPC, sauf les Fonds de marché monétaire, peuvent utiliser des dérivés, mais seulement comme le prévoient les organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens. Par exemple, un OPC peut utiliser des dérivés :

- pour se protéger des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, des marchés boursiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres risques;
- comme solution de rechange à des placements directs dans des actions et des obligations. Cette mesure peut avoir comme effet de réduire les charges d'exploitation, d'accroître la liquidité, d'augmenter ou de réduire les risques associés à certains marchés des capitaux, de devises ou de valeurs sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises, ou de faciliter les modifications à la composition des placements d'un OPC;
- pour réduire le risque en acceptant un rendement moins élevé plutôt qu'un rendement plus élevé, mais moins sûr;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe, le cas échéant, compris dans les placements d'un OPC;
- pour se positionner de façon à profiter des marchés à la baisse; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Rien ne garantit que l'utilisation de dérivés donnera les résultats escomptés. Voici certains des risques les plus courants :

- un dérivé peut ne pas toujours donner les mêmes résultats que par le passé;
- les conditions du marché ou d'autres facteurs pourraient empêcher un OPC d'acheter ou de vendre un dérivé en vue de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- les dérivés n'empêchent pas les fluctuations de la valeur marchande des placements d'un OPC ni ne préviennent les pertes découlant de la chute de la valeur marchande des placements;
- les dérivés peuvent nuire à la capacité d'un OPC de réaliser un gain en cas de fluctuations imprévues des taux de change, des marchés boursiers ou des taux d'intérêt;
- les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent comporter des risques de défaillance plus élevés et être plus difficiles à vendre que les instruments équivalents négociés en Amérique du Nord;
- rien ne garantit que l'autre partie au contrat respectera ses obligations;
- si l'autre partie au contrat ou le courtier fait faillite, un OPC pourrait perdre tout dépôt et tous les gains non versés aux termes du contrat; et
- un OPC pourrait être dans l'incapacité d'acheter des dérivés lorsque d'autres investisseurs anticipent les mêmes fluctuations touchant notamment les taux d'intérêt, les cours boursiers ou les taux de change.

#### ■ RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS

Les Portefeuilles Profil offrent une série de parts donnant droit à une distribution mensuelle fixe (sous forme de revenu, de dividendes ou de remboursement de capital) qui représente un pourcentage de la valeur liquidative par part au 31 décembre de l'année précédente. À la fin de chaque année, le gestionnaire établira le pourcentage des distributions mensuelles pour l'année suivante. Le gestionnaire peut aussi rajuster le pourcentage de ces distributions à tout moment au cours d'une année donnée s'il juge qu'il est dans l'intérêt d'un ou de plusieurs Portefeuilles Profil de le faire. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, le pourcentage de ces distributions pourrait être moins (ou plus) élevé qu'à la date de votre placement.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX MARCHÉS ÉMERGENTS

Les marchés émergents comportent les mêmes risques que ceux associés aux devises et aux placements étrangers. En outre, les marchés émergents sont plus susceptibles d'être touchés par l'instabilité politique, économique et sociale, et peuvent être marqués par la corruption ou adopter des normes moins sévères en matière de pratiques commerciales. L'instabilité pourrait se traduire par une expropriation des actifs ou une restriction à l'égard du paiement des dividendes, du revenu ou du produit de la vente des titres d'un OPC. De plus, les normes et les pratiques

en matière de comptabilité et d'audit peuvent être moins rigoureuses que celles des pays développés; la disponibilité des renseignements sur les placements d'un OPC pourrait donc être limitée. En outre, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde et de règlement de ces marchés émergents peuvent être moins élaborés, ce qui pourrait entraîner des retards et des frais supplémentaires en ce qui concerne l'exécution des opérations sur les titres.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB

Un OPC peut investir dans un fonds dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux fins de négociation (un « fonds négocié en bourse » ou « FNB »). Les placements que font les FNB comprennent les actions, les obligations, les marchandises ou d'autres instruments financiers. Certains FNB, que l'on appelle parts indicelles, tentent de reproduire le rendement d'un indice boursier largement utilisé. Tous les FNB ne sont pas des parts indicelles. Bien qu'un placement dans un FNB comporte généralement les mêmes risques qu'un placement dans un OPC classique qui a les mêmes objectifs et stratégies de placement, il comporte également les risques supplémentaires suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans les OPC classiques :

- le rendement d'un FNB peut être très différent de celui de l'indice, des actifs ou de la mesure financière que le FNB cherche à reproduire. Plusieurs motifs peuvent expliquer pareille situation, notamment le fait que les titres du FNB peuvent se négocier à un cours inférieur ou supérieur à leur valeur liquidative ou que le FNB peut utiliser des stratégies complexes, comme l'effet de levier, rendant difficile la reproduction exacte de l'indice;
- il est possible qu'un marché pour la négociation active des titres de FNB ne soit pas créé ou ne soit pas maintenu; et
- rien ne garantit qu'un FNB continuera de satisfaire aux exigences d'inscription de la bourse à laquelle ses titres sont inscrits aux fins de négociation.

De plus, des courtages peuvent devoir être payés à l'achat ou à la vente des titres de FNB. Par conséquent, un placement dans les titres de FNB peut avoir un rendement qui diffère de la variation de la valeur liquidative de ces titres.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION

La valeur d'un placement dans une société donnée peut fluctuer si le cours de l'action de cette société baisse avec le reste du marché, et ce, quel que soit le bien-fondé d'investir dans cette société. Si de mauvaises nouvelles ou des rumeurs circulent au sujet d'une société dans laquelle un OPC investit, les titres de cette société pourraient perdre de la valeur, quelle que soit l'orientation du marché. La valeur des titres de participation d'une société peut également être touchée par les conjonctures financière, politique et économique dans lesquelles la société évolue. De plus, la liquidité peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents

(comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires).

Un OPC peut également être exposé à un risque plus élevé s'il investit dans de plus petites sociétés parce que celles-ci sont bien souvent relativement nouvelles, que leurs antécédents en matière de bénéfices sont peu nombreux, et que leurs ressources, financières ou autres, ou leur part du marché ne sont pas aussi importantes que celles des grandes sociétés mieux établies. Leurs titres pourraient donc être plus volatils. Un OPC pourrait aussi être exposé à un risque plus grand s'il concentre ses placements dans un secteur ou un sous-secteur précis du marché. Par exemple, si un OPC investit massivement dans des sociétés du secteur des marchandises, la valeur de ses titres pourrait être touchée par la fluctuation des prix des marchandises, qui peuvent varier de façon importante sur de courtes périodes.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PERTURBATIONS EXTRÊMES DU MARCHÉ

Certains événements extrêmes, comme les catastrophes naturelles, la guerre, les troubles civils, les attaques terroristes et les crises de santé publique telles que les épidémies, les pandémies ou les éclosions de nouveaux virus ou de nouvelles maladies infectieuses (y compris, plus récemment, le nouveau coronavirus [COVID-19]), peuvent avoir des effets négatifs importants sur les activités, la situation financière, les liquidités ou les résultats d'exploitation du Fonds. La pandémie actuelle de la COVID-19 a d'importantes répercussions sur l'économie mondiale, les marchandises et les marchés financiers. Jusqu'à ce jour, elle a entraîné un ralentissement de l'activité économique et une volatilité extrême sur les marchés financiers et à l'égard des prix des marchandises, en plus de faire naître la perspective d'une récession mondiale. Les réponses des gouvernements à la COVID-19 se sont traduites par d'importantes restrictions relatives aux déplacements, des fermetures temporaires d'entreprises, des mises en quarantaine, une volatilité sur les marchés boursiers mondiaux, un taux de chômage élevé et une baisse de la consommation à l'échelle mondiale. Les crises de santé publique, comme l'éclosion de la COVID-19, peuvent également entraîner des retards dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, ce qui peut nuire fortement aux activités de tierces parties dans lesquelles le Fonds détient une participation. La durée des interruptions des activités et l'incidence financière connexe découlant de l'éclosion de la COVID-19 sont inconnues. Il est difficile de prévoir de quelle manière le Fonds pourrait être touché si une pandémie, comme celle de la COVID-19, persiste sur une longue période. De même, il est impossible de prévoir les effets d'actes terroristes (ou de menaces de ces actes), d'actions militaires ou d'événements perturbateurs inattendus semblables sur les économies et les marchés des valeurs mobilières de certains pays. Les catastrophes naturelles, la guerre et les troubles civils peuvent également avoir une incidence défavorable importante

sur les entreprises économiques des pays touchés. Tous ces événements extrêmes peuvent avoir des répercussions sur le rendement du Fonds.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE

En plus du risque associé aux taux d'intérêt et du risque de crédit (veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux taux d'intérêt* et *Risque de crédit*), les placements en titres à revenu fixe comportent certains risques généraux. La valeur des placements à revenu fixe pourrait être touchée par des événements relatifs à l'émetteur et aux conjonctures financière, politique et économique (en plus des variations du niveau général des taux d'intérêt), ainsi que par les conditions des marchés à revenu fixe. Si un OPC achète des placements qui représentent une participation dans un portefeuille d'actifs (comme des créances hypothécaires dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires) et que des changements surviennent dans la perception qu'ont les marchés des émetteurs de ces placements (ou de la valeur de l'actif sous-jacent), la valeur de ces placements pourrait alors baisser.

La capacité d'un OPC à vendre un titre à revenu fixe donné à sa juste valeur peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). Un OPC pourrait être ainsi dans l'impossibilité de vendre le titre à revenu fixe en question, ou être forcé de le vendre à prix réduit.

De plus, étant donné que la plupart des titres à revenu fixe ont une date d'échéance préétablie, un OPC pourrait devoir réinvestir le capital échu à un taux d'intérêt inférieur au taux du titre qu'il doit remplacer. Certains titres à revenu fixe (tels que les titres adossés à des actifs) pourraient aussi être rachetés avant l'échéance, et ce, sans préavis. Dans un cas comme dans l'autre, cela se traduirait par un revenu moindre et un potentiel de gains en capital plus faible.

#### ■ RISQUE DE CHANGE

Lorsqu'un OPC investit dans une devise ou achète des placements cotés en devises, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à d'autres monnaies peuvent avoir une incidence sur sa valeur.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS

Les OPC qui détiennent des placements étrangers peuvent être exposés aux risques suivants :

- les changements dans la conjoncture économique d'un pays en particulier peuvent avoir une incidence négative sur l'OPC;
- il y a souvent moins d'information disponible sur les sociétés ou les gouvernements étrangers et bon nombre de ces sociétés et gouvernements observent des normes de comptabilité, d'audit et d'information financière différentes de celles que l'on observe au Canada;

- certains marchés boursiers étrangers ont un volume plus faible d'opérations, ce qui rend l'achat et la vente de placements plus difficiles, ou pourrait occasionner des fluctuations plus importantes des prix;
- un pays étranger peut exiger des retenues d'impôt ou d'autres impôts qui pourraient réduire le rendement du placement, ou avoir adopté des lois sur les placements étrangers ou le contrôle des devises qui peuvent nuire à la vente d'un placement; et
- l'instabilité politique ou sociale et des incidents diplomatiques peuvent nuire aux placements détenus par l'OPC.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À RENDEMENT ÉLEVÉ

Les OPC peuvent être exposés au risque associé aux titres à rendement élevé. Le risque associé aux titres à rendement élevé est le risque que les titres qui n'ont pas obtenu une note de qualité (une note inférieure à « BBB- » accordée par S&P ou Fitch Rating Service Inc. ou inférieure à la note « Baa3 » accordée par Moody's<sup>MD</sup> Investor's Services, Inc.) ou qui n'ont aucune note au moment de l'achat soient plus volatils que des titres ayant une échéance semblable dont la note est supérieure. Les titres à rendement élevé peuvent également être exposés à des niveaux de risque de crédit ou de risque de défaut supérieurs à ceux des titres à note plus élevée. La valeur des titres à rendement élevé peut être touchée défavorablement par la conjoncture économique générale, tel un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt, et les titres à rendement élevé peuvent être moins liquides et plus difficiles à vendre à un moment propice ou à un prix avantageux, ou à évaluer par rapport aux titres à note plus élevée. Plus particulièrement, les titres à rendement élevé sont souvent émis par des sociétés plus petites ou moins solvables ou par des entreprises fortement endettées, qui sont généralement moins aptes que les entreprises financièrement stables à respecter l'échéancier de versement de l'intérêt et de remboursement de capital.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Le prix des titres de créance à revenu fixe fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. Par conséquent, lorsque les taux d'intérêt varient, certains OPC peuvent être touchés et la valeur de leurs placements peut fluctuer. En règle générale, la valeur des titres de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les titres de créance à long terme sont davantage exposés que les titres de créance à plus court terme.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS

Le rendement pourrait diminuer si un porteur de parts important de l'OPC demandait le rachat de ses parts, ce qui est plus susceptible de se produire lorsqu'un porteur de parts (par exemple, un autre fonds d'investissement) détient plus de 10 % des titres d'un OPC. Si un ordre de rachat important est placé par un porteur de parts, un OPC pourrait être forcé de vendre une partie importante de son portefeuille. Par conséquent, l'OPC

peut être forcé de vendre des placements à des prix désavantageux ou de conserver un pourcentage plus important de son actif en trésorerie, ce qu'il ne ferait pas autrement. Cette contrainte pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'OPC. Si un Portefeuille Profil investit dans des fonds sous-jacents qui comportent un risque associé aux ordres importants, le rendement du Portefeuille Profil pourrait également être affecté.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX LOIS

Les autorités en valeurs mobilières, les autorités fiscales ou d'autres autorités apportent des modifications aux lois, aux règlements et aux pratiques administratives. Ces modifications peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un OPC.

#### ■ RISQUE DE LIQUIDITÉ

Un OPC peut détenir jusqu'à 15 % ou plus de son actif net dans des titres non liquides. Un titre est non liquide lorsqu'il ne peut pas être vendu à un montant équivalant au moins au prix auquel il est évalué. Cela peut se produire a) lorsque des restrictions s'appliquent à la vente des titres; b) si les titres ne peuvent pas se négocier sur les marchés normaux; c) s'il y a tout simplement une pénurie d'acheteurs intéressés par les titres; ou d) pour toute autre raison. Sur des marchés très volatils, comme dans des périodes de changements soudains des taux d'intérêt ou de graves perturbations boursières, les titres qui étaient auparavant liquides peuvent devenir non liquides soudainement et de manière imprévue. Il est plus difficile de vendre des titres non liquides, et un OPC peut être forcé d'accepter un prix réduit.

Certains titres de créance à rendement élevé, qui peuvent comprendre, entre autres, les types de titres communément appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable et prêts à taux variable, ainsi que certains titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents, peuvent être moins liquides en périodes d'instabilité ou de replis brutaux des marchés. En outre, la liquidité de titres particuliers peut varier grandement au fil du temps. La non-liquidité de ces titres peut se manifester par des écarts acheteur-vendeur plus prononcés (c.-à-d. des différences importantes dans les prix auxquels les vendeurs sont prêts à vendre et les acheteurs sont prêts à acheter un titre donné). La non-liquidité peut également se traduire par des délais prolongés pour le règlement des opérations ou la livraison de titres. Dans certains cas de non-liquidité, il pourrait être difficile d'établir la juste valeur marchande de titres donnés; le fonds qui a investi dans ces titres pourrait alors subir des pertes.

Les Fonds d'IG Gestion de patrimoine peuvent, de temps à autre, investir dans des instruments qui, à leur tour, investissent dans un portefeuille d'actifs privés et non liquides (les « **instruments privés** »). Au nombre de ces instruments, qui sont destinés aux investisseurs à long terme, figurent le crédit privé, le capital-investissement et les actifs immobiliers. En raison de la nature non liquide de leurs actifs sous-jacents, les instruments privés s'accompagnent souvent de restrictions partielles ou complètes

quant au retrait de capitaux par les investisseurs sur une période déterminée, qui peut être de 10 ans ou plus. Il pourrait ne pas être possible pour un fonds de vendre ses placements à un tiers avant la fin de la durée, et ces types de placements sont généralement très peu liquides au cours de leur vie.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS DANS PLUSIEURS CATÉGORIES ET À LA SOCIÉTÉ

Certains OPC, comme les Catégories privées Profil, sont constitués sous forme de catégorie distincte d'actions d'une société donnée. Chaque Portefeuille Profil émet des actions et utilise le produit de la vente pour investir dans un portefeuille de titres en fonction de ses objectifs de placement. Chaque Portefeuille Profil est assorti de ses propres frais, qui sont gérés séparément. Ces frais sont déduits de la valeur de l'action de cet OPC, ce qui a pour effet d'en réduire la valeur. Cependant, chaque Portefeuille Profil fait partie d'une société, laquelle est responsable des frais et des autres dettes attribuables à l'ensemble de ses OPC. Par conséquent, si un des Fonds de la Société de fonds d'une société donnée n'est pas en mesure de s'acquitter de ses frais, la société est légalement tenue d'acquitter ces frais ou ces dettes à même les actifs de ses autres Portefeuilles Profil, entraînant ainsi une diminution de la valeur liquidative de ces autres Portefeuilles Profil. Chaque Portefeuille Profil comporte un risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la Société.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX SÉRIES MULTIPLES

Les Portefeuilles Profil offrent plus d'une série de parts (qui sont offertes au détail ou non offertes au détail pour les investisseurs admissibles, comme les autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine). Chaque série imputera ses propres frais. Ces frais seront déductibles lors du calcul du prix des parts, mais uniquement pour la série en question, ce qui réduira la valeur de l'actif du Portefeuille Profil attribuable à cette série. Toutefois, ces frais continueront de faire partie du passif de l'ensemble du Portefeuille Profil. Ainsi, le rendement des placements, les frais et le passif d'une série peuvent se répercuter sur la valeur des titres d'une autre série. Si une série ne peut acquitter ses frais, le Portefeuille Profil est tenu légalement de les payer, de sorte que le prix unitaire des autres séries peut être réduit.

De plus, si un Portefeuille Profil investit dans une série de parts émise par un fonds sous-jacent, il est possible que les frais de toute autre série émise par ce fonds sous-jacent aient une incidence sur la valeur de ces parts détenues par le Portefeuille Profil.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AU GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

Le rendement d'un OPC dépend du choix des placements qu'effectue son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller en valeurs. Un fonds équilibré ou un fonds de répartition de l'actif dépend également de son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller en valeurs, lequel détermine la proportion des actifs d'un OPC à investir dans chaque catégorie d'actif. Si les

titres sont mal choisis ou si de mauvaises décisions sont prises quant à la répartition de l'actif, le rendement de l'OPC risque d'être inférieur à celui de son indice de référence ou des autres OPC ayant des objectifs de placement analogues.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les Portefeuilles Profil pourraient investir une partie de leur actif dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Tous les placements immobiliers sont exposés à divers facteurs généraux qui présentent un certain risque : les changements des conditions économiques générales (disponibilité du financement hypothécaire à long terme) et locales (dynamique de l'offre et de la demande de biens immobiliers), l'attrait de l'immeuble pour les locataires, la concurrence d'autres emplacements disponibles et la capacité du propriétaire d'assurer un entretien adéquat. De plus, les placements immobiliers sont relativement peu liquides. Cette caractéristique tend à réduire la capacité du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie de réagir rapidement à la conjoncture économique ou aux conditions de placement et peut aussi restreindre sa capacité de donner suite aux demandes de rachat de ses parts. Par conséquent, le Portefeuille Profil pourrait devoir observer un délai semblable avant de pouvoir donner suite à des demandes de rachat, si les rachats doivent être financés par la vente de parts qu'il détient dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Le Portefeuille Profil, cependant, entend conserver suffisamment de liquidités, ou avoir accès à suffisamment de liquidités, pour répondre rapidement à toutes les demandes de rachat et, en temps normal, éviter ainsi de tels délais.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

Un placement dans des fiducies de placement immobilier (« FPI ») est également assujéti aux risques généraux associés aux placements immobiliers. La valeur d'un bien immobilier et des améliorations qui y sont apportées peut également dépendre de la solvabilité et de la stabilité financière des locataires. Par exemple, le revenu d'une FPI et les fonds disponibles aux fins de distribution aux investisseurs pourraient être moindres si un nombre important de locataires étaient dans l'impossibilité d'honorer leurs obligations aux termes de la FPI ou si la FPI était incapable de louer un nombre important de locaux dans ses propriétés selon des modalités de location économiquement favorables.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPOSSIBILITÉ DE VENDRE VOTRE PLACEMENT

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions refuser votre ordre de vendre des parts des Portefeuilles Profil. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la rubrique *Achats, échanges et rachats*.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Les opérations de prêt de titres sont des conventions aux termes desquelles un OPC prête ses titres par l'intermédiaire d'un mandataire à une contrepartie qui accepte de les remettre à l'OPC avec intérêts. Les mises en pension de titres sont des conventions aux termes desquelles un OPC vend des titres à une contrepartie par l'intermédiaire d'un mandataire, et s'engage au même moment à racheter les mêmes titres à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Les prises en pension de titres sont des conventions aux termes desquelles un OPC achète des titres d'une contrepartie, et s'engage à vendre les mêmes titres à la contrepartie à un prix plus élevé à une date subséquente. Par ces opérations, l'OPC pourrait obtenir un rendement plus élevé sur ses titres en portefeuille.

Tous les OPC ont été autorisés par les organismes canadiens de réglementation du commerce des valeurs mobilières à conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres conformément aux règles. Ces opérations comportent des risques dont le plus courant est la possibilité que la contrepartie fasse faillite ou qu'elle ne respecte pas son obligation de remettre les titres avec intérêts (dans le cas des opérations de prêt de titres), de vendre les titres (dans le cas des mises en pension de titres) ou de racheter les titres (dans le cas des prises en pension de titres). Si cela se produit, l'OPC peut subir une perte. Les OPC prennent les mesures suivantes pour atténuer ce risque :

- les contreparties doivent avoir une notation désignée;
- les contreparties doivent offrir à l'OPC une garantie dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres qui leur sont prêtés (dans le cas d'une opération de prêt de titres), ou qu'elles ont accepté de revendre (dans le cas d'une mise en pension de titres);
- la valeur de la garantie est vérifiée et rajustée chaque jour;
- pour une opération de prêt de titres, la garantie peut inclure de la trésorerie et les « titres admissibles » suivants :
  - (a) des instruments à revenu fixe et du marché monétaire émis ou garantis par :
    - (i) le gouvernement du Canada, ou le gouvernement d'une province du Canada;
    - (ii) le gouvernement des États-Unis, le gouvernement d'un État américain, un gouvernement d'un pays étranger ou une agence supranationale si, dans chacun des cas, ils ont obtenu une notation désignée; ou
    - (iii) un établissement financier qui n'est pas la contrepartie ou une société affiliée à la contrepartie et ayant une notation désignée; et
  - (b) du papier commercial, dont l'échéance est inférieure à 365 jours, d'une entreprise ayant une notation désignée;

- de plus, dans le cas des opérations de prêt de titres, la garantie peut aussi être du crédit documentaire irrévocable émis par un établissement financier canadien autre que la contrepartie ou une société membre de son groupe ayant obtenu une notation désignée;
- pour une mise en pension de titres, la garantie doit être de la trésorerie pour un montant qui correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres vendus par le Portefeuille Profil;
- dans le cas d'une prise en pension de titres, les titres achetés par l'OPC doivent avoir une valeur marchande correspondant à au moins 102 % du montant en trésorerie versé pour en faire l'acquisition, et ces titres doivent être uniquement des « titres admissibles » comme il est décrit précédemment;
- chaque opération de prêt de titres ne peut excéder une période de 90 jours, mais l'OPC peut mettre fin à l'entente en tout temps et exiger les titres ayant fait l'objet du prêt;
- chaque mise en pension et prise en pension de titres ne peut dépasser une période de 30 jours; et
- la valeur de toutes les mises en pension et opérations de prêt de titres ne peut excéder 50 % de l'actif net de l'OPC, sans compter la valeur de la garantie pour les titres prêtés ou les liquidités provenant des titres vendus.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX VENTES À DÉCOUVERT

Certains OPC ont l'autorisation de participer à un nombre limité de ventes à découvert. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés.

Les ventes à découvert comportent certains risques :

- Rien ne garantit que la valeur des titres empruntés diminuera suffisamment pendant la période de vente à découvert pour contrebalancer la rémunération versée au prêteur. Au contraire, la valeur des titres vendus à découvert pourrait augmenter.
- Un OPC pourrait avoir de la difficulté à acheter les titres empruntés et à les retourner au prêteur s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci à ce moment-là.
- Un prêteur peut demander à un OPC de retourner les titres empruntés à tout moment. Ainsi, l'OPC pourrait devoir acheter ces titres sur le marché libre à un moment inopportun.
- Le prêteur à qui l'OPC a emprunté des titres ou le courtier utilisé pour faciliter la vente à découvert peut devenir insolvable et l'OPC peut perdre les biens donnés en garantie au prêteur ou au courtier.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX SOCIÉTÉS À PETITE CAPITALISATION

Un OPC peut effectuer des placements dans des titres de capitaux propres et parfois dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés à petite capitalisation. Pour différentes raisons, ces placements sont généralement plus risqués que les placements dans les grandes sociétés. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et leurs résultats antérieurs ne s'étendent pas sur une longue période. Il est donc difficile pour le marché de déterminer précisément la valeur de ces sociétés. Certaines de ces sociétés disposent de ressources financières limitées et, pour cette raison, sont incapables de réagir aux événements de manière optimale. En outre, les titres des petites sociétés sont parfois moins liquides, ce qui signifie qu'il y a peu de demandes sur le marché pour ces titres à un cours que les vendeurs jugent raisonnable.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ À LA REPRODUCTION D'UNE RÉFÉRENCE

Certains OPC peuvent investir la quasi-totalité de leurs actifs dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le rendement d'un OPC qui investit dans un fonds sous-jacent peut différer du rendement du ou des fonds dans lesquels il investit pour les raisons suivantes :

- les frais et charges de l'OPC peuvent différer des frais et charges du ou des fonds dans lesquels il investit;
- il peut y avoir un délai entre la date à laquelle l'OPC émet les titres à ses investisseurs et la date à laquelle l'OPC investit dans d'autres fonds;
- plutôt que d'investir dans d'autres fonds, l'OPC peut détenir de la trésorerie ou des titres de créance à court terme afin de répondre à des demandes de rachat anticipé.

## Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles Profil

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les sociétés qui sont chargées de la prestation de services essentiels aux Portefeuilles Profil et sur les fonctions imparties au comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Toutes les sociétés énumérées ci-dessous appartiennent, directement ou indirectement, à la Société financière IGM Inc., à l'exception de la société dépositaire et de l'auditeur.

Rôle	Service fourni
<b>Fiduciaire</b> Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée 447, avenue Portage Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5	Chaque Portfeuille Profil est constitué en fiducie d'investissement à participation unitaire. Le fiduciaire est responsable de la surveillance et de la gestion générale des Portefeuilles Profil au nom des investisseurs de chacun des Portefeuilles Profil.
<b>Gestionnaire, agent chargé de la tenue des registres et promoteur</b> Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Winnipeg (Manitoba)	Gère l'ensemble des activités et des opérations des Portefeuilles Profil et fournit ou prend les dispositions nécessaires pour fournir des services administratifs sur une base quotidienne, et se charge de la tenue des registres des porteurs de parts des Portefeuilles Profil.
<b>Conseiller en valeurs</b> Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Winnipeg (Manitoba)	Fournit des services-conseils en placement, y compris la sélection des placements ou l'examen de la sélection faite par les sous-conseillers en valeurs (le cas échéant) des Portefeuilles Profil.
<b>Placeurs principaux</b> Services Financiers Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba) (appelée ci-après « SFGI »)  Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba) (appelée ci-après « VMGI »)	Offre les Portefeuilles Profil par l'intermédiaire de ses conseillers IG.  Offre les Portefeuilles Profil par l'intermédiaire de ses conseillers IG ou de l'un des centres de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.
<b>Dépositaire</b> Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'intermédiaire de CIBC Mellon Global Custody Services Toronto (Ontario)	Conserve les titres appartenant aux Portefeuilles Profil.
<b>Mandataire d'opérations de prêt de titres</b> The Bank of New York Mellon New York, New York (É.-U.)	Administre les opérations de prêt de titres au nom des Portefeuilles Profil.
<b>Auditeur</b> Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Winnipeg (Manitoba)	Audite les états financiers de chacun des Portefeuilles Profil et formule une opinion à savoir si les états financiers sont présentés ou non selon les Normes internationales d'information financière.

Rôle	Service fourni
<b>Comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine</b>	<p>Le mandat du comité d'examen indépendant des Fonds du Groupe Investors (le « CEI ») est de revoir et de commenter nos politiques et procédures écrites visant les conflits d'intérêts qui pourraient toucher les Portefeuilles Profil, et de résoudre les conflits d'intérêts s'ils survenaient. Le comité doit revoir notamment les opérations entre les Portefeuilles Profil ou d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine, de même que les avoirs des Portefeuilles Profil en titres de sociétés liées au gestionnaire, et l'achat et la vente de ces titres. Le CEI peut également approuver certaines fusions visant les Portefeuilles Profil et tout remplacement de l'auditeur des Portefeuilles Profil<sup>1</sup>.</p> <p>Chaque membre du CEI est indépendant du gestionnaire et de toute autre partie liée à la SGIIG. Le CEI préparera, au moins une fois par année, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts. Ce rapport sera disponible sur notre site Web <a href="http://ig.ca/fr">ig.ca/fr</a>, ou vous pouvez demander d'en recevoir sans frais un exemplaire en communiquant avec nous à l'adresse <a href="mailto:contact-f@ig.ca">contact-f@ig.ca</a> (pour le service en français) ou <a href="mailto:contact-e@ig.ca">contact-e@ig.ca</a> (pour le service en anglais).</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur le CEI, notamment le nom des membres, dans la notice annuelle.</p>

De temps à autre, le conseiller en valeurs peut retenir les services de sous-conseillers en valeurs pour :

- le choix de placements;
- la prise de décisions concernant l'achat, la vente ou la conservation des placements;
- l'élaboration de stratégies de placement; et
- l'exécution des opérations.

Un sous-conseiller en valeurs prend des décisions à l'égard d'un Portefeuille Profil conformément à l'objectif de placement du Portefeuille Profil et en fonction des stratégies convenues pour ce Portefeuille Profil ou le mandat précis. Ces décisions sont prises indépendamment de celles qu'il pourrait prendre pour d'autres clients. Parfois, la disponibilité d'une valeur que le sous-conseiller en valeurs aimerait acheter pour plus d'un Portefeuille Profil, ou encore pour un autre client, est limitée. Si cela se produit, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs répartira équitablement les achats de cette valeur entre les Portefeuilles Profil et ces autres clients.

Le conseiller en valeurs est responsable des décisions de placement prises par les sous-conseillers en valeurs à l'égard des Portefeuilles Profil. Si jamais il devenait nécessaire de le faire, il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre un sous-conseiller en valeurs qui ne réside pas au Canada, parce que la totalité ou une partie importante de ses avoirs se trouvera vraisemblablement à l'étranger.

Nous examinerons régulièrement la performance des sous-conseillers en valeurs. Lorsque nous le jugeons à propos, nous pouvons consulter des experts indépendants afin de déterminer si le mandat d'un sous-conseiller en valeurs donné devrait

être renouvelé ou résilié, ou de déterminer si les services d'un sous-conseiller en valeurs devraient être retenus à l'égard d'un Portefeuille Profil. Vous pourrez vous procurer une liste à jour des sous-conseillers en valeurs de chaque Portefeuille Profil en communiquant avec le conseiller en valeurs ou avec votre conseiller IG.

Le gestionnaire peut exercer les droits de vote afférents aux titres d'un fonds sous-jacent détenus par un Fonds de la famille Profil, à condition que nous ne gérons pas le fonds sous-jacent en question. Si vous détenez des parts d'un Portefeuille Profil qui investit dans un fonds sous-jacent, le gestionnaire n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent, mais il peut prendre des dispositions pour que vous receviez tous les renseignements et l'avis qui ont trait à l'assemblée du fonds sous-jacent, ou que vous y ayez accès, s'il décide qu'il est dans votre intérêt d'exercer ce droit de vote vous-même. En règle générale, nous jugerons que ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'affaires courantes. Toutefois, si nous décidons du contraire, vous pourrez donner des directives au gestionnaire sur la façon dont vous souhaitez qu'il exerce votre droit de vote quant aux titres du fonds sous-jacent détenu par le Portefeuille Profil à cette assemblée.

### Achats, échanges et rachats

Le prix unitaire est le prix payé lors de l'achat ou le montant reçu lors de la vente d'une part d'un Portefeuille Profil. Chaque série a ses propres frais et, par conséquent, son prix unitaire. Pour déterminer le prix unitaire de chaque série, nous soustrayons de l'actif total d'un Portefeuille Profil attribuable à cette série le passif attribuable à cette même série, puis nous divisons ce

<sup>1</sup> La fusion ou la dissolution d'un Portefeuille Profil, de même que le remplacement de l'auditeur d'un Portefeuille Profil, lorsqu'ils ont approuvés par le CEI, peuvent avoir lieu après que les porteurs de parts auront reçu un préavis écrit de 60 jours, sous réserve de certaines conditions.

montant par le nombre de parts détenues par les investisseurs du Portefeuille Profil dans cette série. Nous établissons le prix unitaire à la fin de chaque jour ouvrable. Si un Portefeuille Profil reçoit des directives complètes d'achat ou de vente de parts du Portefeuille Profil avant 15 h, heure du Centre, ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire (par exemple, si la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable) (l'« heure de clôture »), nous traitons votre demande en utilisant le prix unitaire calculé à la fin du jour en question. Autrement, nous exécutons votre ordre le jour ouvrable suivant, en utilisant le prix unitaire calculé à la fin de ce jour-là. Les directives d'achat ou de vente de parts du Portefeuille Profil doivent généralement être transmises par l'intermédiaire des placeurs principaux.

Nous n'acceptons aucun ordre d'achat ou de vente lorsque nous avons suspendu le calcul du prix unitaire. En vertu des règles, nous pouvons suspendre le calcul du prix unitaire pour les raisons suivantes :

- les opérations normales sont suspendues sur une bourse où sont négociés les valeurs mobilières ou les dérivés détenus par un Portefeuille Profil, si ces valeurs ou dérivés représentent plus de 50 % de la valeur, ou de l'exposition au marché sous-jacent, de l'actif total du Portefeuille Profil, sans tenir compte du passif, et si ces titres ou dérivés ne sont pas négociés sur une autre bourse raisonnablement accessible;
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous a autorisés à le faire; ou
- nous sommes tenus de le faire par la loi. De plus, nous pourrions refuser tout ordre d'achat ou de vente visant un Portefeuille Profil lorsque nous avons suspendu le calcul du prix unitaire d'un fonds sous-jacent dans lequel ce Portefeuille Profil investit ou lorsque le droit de demander le rachat des parts d'un fonds sous-jacent est suspendu. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du prix unitaire, veuillez consulter la notice annuelle.

### **Achat de parts des Portefeuilles Profil**

Vous pouvez acheter des parts des Portefeuilles Profil par l'entremise d'un conseiller IG inscrit auprès d'un des placeurs principaux ou à l'un des centres de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Toutefois, vous ne pouvez généralement pas acheter des parts des Portefeuille Profil par l'intermédiaire d'un autre courtier, ni les transférer ou les détenir dans un compte chez un autre courtier. Vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte. Si vous désirez transférer votre placement chez un autre courtier, vous pourriez devoir en demander le rachat et votre placement sera assujéti aux frais de rachat et aux impôts applicables. (Veuillez vous reporter à la rubrique *Vente de parts des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements.)

Lorsque vous achetez des parts d'un Portefeuille Profil, l'achat doit être réglé dans les deux jours ouvrables.

Si vous achetez des actions pour 1 million de dollars ou plus, votre demande est réputée ne pas avoir été reçue avant que nous ayons reçu le paiement en espèces, au plus tard à 10 h, heure du Centre. Si nous recevons l'argent après 10 h, le Portefeuille Profil pourra n'accepter votre ordre que le jour ouvrable suivant.

Vous pouvez également nous donner des directives pour acheter des parts par téléphone ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis, à condition de conclure des arrangements avec votre conseiller IG à cet effet au préalable, et que des arrangements à l'égard des paiements aient été pris. Si vous détenez votre compte auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez faire une demande d'opération en communiquant directement avec l'un de ses centres de négociation.

Nous pouvons refuser un ordre d'achat de parts dans un délai de un jour ouvrable après la réception de cet ordre. Si nous refusons votre ordre, nous vous remettons sans délai votre argent, mais nous ne vous versons aucun intérêt sur ce montant.

### **Options d'achat**

Chaque Portefeuille Profil offre au détail une ou plusieurs séries de parts aux termes du présent prospectus simplifié. À l'heure actuelle, chaque Portefeuille Profil offre des parts de séries I et TI. En règle générale, les parts des séries I et TI sont offertes à certains porteurs de parts qui ont conclu une entente avec le placeur principal en vue de lui verser directement des honoraires distincts.

Le niveau des distributions mensuelles de la série à distribution fixe de chaque Portefeuille Profil est établi le ou vers le 31 décembre pour l'année suivante sous forme de pourcentage de la valeur liquidative par part des parts de la série à distribution fixe. Par exemple, si la valeur liquidative des parts de la série à distribution fixe est de 10 \$ par part à la fin de l'année et que le niveau des distributions mensuelles pour la prochaine année est établi à 5 %, alors les distributions mensuelles effectuées durant la prochaine année correspondront à 0,50 \$ par part par année (en supposant que vous gardez votre placement pendant toute l'année), et ce, quelle que soit la fluctuation du prix unitaire pendant l'année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté, ou on peut mettre fin à ces distributions, pendant l'année s'il est jugé approprié de le faire. Veuillez consulter la rubrique *Rémunération du courtier* pour obtenir des renseignements sur la rémunération que reçoit votre conseiller IG pour l'achat de parts des Portefeuilles Profil.

### **Placement initial minimal**

Vous pourriez être admissible aux Portefeuilles Profil si vous avez conclu une entente avec le placeur principal en vue de lui verser directement des honoraires distincts. Une fois que vous avez établi votre participation dans un Portefeuille Profil, si vous désirez acheter des parts additionnelles des Portefeuilles Profil, vous devez faire un placement d'au moins 50 \$, sauf dans le cas de distributions réinvesties qui peuvent être de n'importe quel montant.

Lorsque vous remplissez les conditions pour investir directement dans un Portefeuille Profil, un placement initial minimal de 5 000 \$ est exigé si vous ouvrez un FERR ou un régime enregistré similaire.

### **Vente de parts des Portefeuilles Profil**

Si vous voulez vendre vos parts, vous devez nous faire parvenir vos directives complètes par écrit, à moins que vous n'ayez pris des arrangements avec votre conseiller IG pour nous donner des directives visant à vendre des parts par téléphone ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis dont vous avez convenu avec votre conseiller IG. Vous pouvez vendre la totalité ou une partie de vos parts, ou encore en vendre pour une certaine somme.

Lorsque vous vendez des parts d'un Portefeuille Profil, vous pourriez avoir à payer des frais pour opérations à court terme et des frais pour nombre excessif d'échanges. Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements. Lorsque nous traitons votre ordre de vente, les parts sont généralement rachetées de manière à réduire la probabilité que des frais de rachat soient imputés. Par conséquent, les parts qui ne sont pas assujetties à des frais de rachat sont rachetées en premier et sont suivies des parts qui sont assujetties aux frais de rachat les plus faibles. De plus, des retenues d'impôt peuvent s'appliquer si vous retirez de l'argent d'un régime enregistré (à l'exception d'un CELI).

Lorsque vous vendez vos parts, nous les rachetons et vous versons le produit du rachat dans la position de trésorerie de votre compte (en dollars canadiens) dans les deux jours ouvrables suivant le rachat, sauf si :

- nous n'avons pas reçu des directives complètes de votre part;
- nous n'avons pas reçu tous les documents;
- vous n'avez pas remis les certificats de parts émis à l'égard des parts que vous vendez;
- d'autres restrictions sont inscrites dans nos dossiers; ou
- le processus de compensation bancaire de votre paiement pour l'achat des parts vendues n'est pas terminé; ou
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous autorise à ne pas traiter votre demande de rachat, pour toute autre raison.

Si une des conditions précédentes s'applique, nous pourrions soit acheter de nouveau les parts qui peuvent avoir été rachetées dans le cadre de votre demande de rachat initiale, soit refuser de traiter votre ordre. Si nous achetons de nouveau les parts et que le produit de la vente est supérieur à celui de ce nouvel achat, les Portefeuilles Profil concernés conserveront la différence. Si le produit du rachat initial est inférieur à celui du deuxième achat, nous paierons la différence et vous devrez nous rembourser cette somme et nos frais, y compris les intérêts.

En tout temps, vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte détenu auprès des placeurs principaux.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales qui peuvent découler d'un rachat de parts des Portefeuilles Profil.

### **Montant minimum du rachat**

Vous devez vendre pour au moins 100 \$ de parts dans votre Portefeuille (sauf dans le cas d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire).

### **Échange de parts des Portefeuilles Profil**

#### ***Échange de parts entre les Portefeuilles Profil***

Lorsque vous faites un échange, vous vendez des parts d'un Portefeuille Profil (ou d'une série d'un Portefeuille Profil) pour acheter des parts d'un autre Portefeuille Profil ou d'une autre série du même Portefeuille Profil. Lorsque vous effectuez un placement par suite d'un échange entre séries ou Portefeuilles Profil, l'échange est assujéti aux exigences d'admissibilité et aux règles relatives au montant du placement minimal qui s'appliquent généralement à ces achats.

#### ***Échanges – À partir des Fonds d'IG Gestion de patrimoine et vers des Fonds d'IG Gestion de patrimoine***

Lorsque vous effectuez un échange à partir d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine à l'égard duquel des frais de rachat doivent être payés pendant encore un certain temps, le temps restant est généralement reporté sur les nouvelles parts de série I ou T1 du Portefeuille Profil que vous avez acquises par suite de l'échange, selon le cas. Par conséquent, les frais de rachat sont alors exigibles au moment où vous vendez ces parts (sauf dans certaines circonstances). Aux fins du calcul du montant des frais de rachat pouvant être exigibles, nous utiliserons la date d'achat du placement initial fait selon l'option d'achat avec FAR. Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Frais*.

Si vous demandez à échanger des parts d'un Portefeuille Profil assujetties à des frais de rachat contre un placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou un fonds de placement garanti (FPG), les frais de rachat ne sont généralement exigibles immédiatement que si vous achetez des titres assortis de l'option d'achat SF de l'autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Autrement, le temps restant pendant lequel les frais de rachat sont exigibles est généralement reporté et s'appliquera au placement dans cet autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou FPG. Des retenues d'impôt peuvent également s'appliquer si vous retirez de l'argent d'un compte enregistré. Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Frais*.

Veillez noter que les placements dans un Portefeuille Profil ne peuvent faire l'objet d'un échange en vue d'acquérir des parts de série C ou Tc. Des règles spéciales s'appliquent également aux échanges avec le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique *Échanges – À partir du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie ou vers le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie*.)

### **Échanges – À partir du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie ou vers le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie**

Le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie est un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui est vendu aux termes d'un prospectus distinct.

Contrairement aux autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui sont évalués tous les jours ouvrables, le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie est évalué uniquement deux fois par mois (le « jour d'évaluation »). Si vous désirez échanger votre placement dans un Fonds contre un placement dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie un jour autre que le jour d'évaluation, l'échange aura lieu uniquement le prochain jour d'évaluation. Dans l'intervalle, vous pourriez choisir d'échanger votre placement contre un placement dans le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie (ou tout autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine), sous réserve du respect des règles relatives au montant du placement minimal de ce Fonds d'IG Gestion de patrimoine, jusqu'à ce que vous puissiez effectuer votre placement dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

### **Échanges – À partir de la série C (ou Tc) ou vers la série C (ou Tc)**

Vous pouvez échanger vos placements dans la série C (ou Tc) d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine contre des placements dans un Portefeuille Profil, pourvu que vous respectiez les exigences d'admissibilité et les règles relatives au montant du placement minimal pour la série en question. Toutefois, lorsque vous échangez vos placements de série C (ou Tc) contre des parts d'un Portefeuille Profil, vous ne pourrez plus par la suite échanger de nouveau vos placements contre des placements de série C (ou Tc) d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Lorsque vous échangez des parts de série C contre des parts d'un Portefeuille Profil, le barème de frais de rachat continuera de s'appliquer si votre placement de série C a été acquis selon l'option d'achat avec FAR. De même, si vous échangez plus tard ce placement contre un placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, vous devez investir selon l'option d'achat avec FAR correspondante dans cet autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine (sous réserve des exigences d'admissibilité et des règles relatives au montant du placement minimal).

### **Opérations à court terme**

IG Gestion de patrimoine a adopté des politiques et des procédures pour détecter et prévenir les opérations à court terme inappropriées et excessives dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Par opération à court terme inappropriée, nous entendons l'achat et le rachat de titres (y compris l'échange de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres des fonds est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

Nous définissons les opérations à court terme excessives comme les achats et les rachats de titres (y compris les échanges de titres entre les Fonds) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Nos procédures prévoient notamment le suivi des opérations dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine afin de détecter les cas possibles d'opérations à court terme inappropriées ou excessives, ainsi que l'examen de toute opération à court terme susceptible de constituer une opération inappropriée ou excessive et la prise rapide de mesures correctives.

Pour déterminer si une opération en particulier est inappropriée ou excessive, nous tiendrons compte de tous les facteurs pertinents, notamment :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature du Fonds visé;
- les habitudes de négociation antérieures;
- les circonstances inhabituelles sévissant sur le marché;
- l'évaluation des incidences négatives sur le Fonds;
- l'objectif/la nature de l'opération;

et des discussions pourraient s'ensuivre entre nous et l'investisseur ou son conseiller IG au sujet de l'opération.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imputés si le rachat (ou l'échange) :

- est fait à partir de Fonds de marché monétaire ou de Fonds d'IG Gestion de patrimoine semblables;
- est effectué dans le cadre d'un programme d'achats ou de retraits systématiques;
- vise des titres reçus dans le cadre d'un réinvestissement de revenu ou d'autres distributions reçues de l'OPC concerné;
- est déclenché par une obligation de payer des frais liés aux Fonds;
- ne devrait pas nuire au Fonds, selon toutes les attentes raisonnables.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 2 %. Ces frais seront payés aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine en question et seront imputés en sus de tous les autres frais qui pourraient être applicables, y compris les frais de rachat. Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements.

Si nous décelons une habitude d'opérations à court terme inappropriées ou excessives dans un compte après avoir pris des mesures de dissuasion, dont l'envoi d'avertissements et l'imposition de frais pour opérations à court terme, nous imposerons un gel sur les parts du Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans le

compte, limitant ainsi les opérations futures, durant au moins 90 jours.

De plus, nous pourrions prendre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répèteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment l'envoi d'un avis à l'investisseur, l'inscription du nom d'un investisseur sur une liste de surveillance, de même que le rejet des demandes si l'investisseur tente encore d'effectuer de telles opérations, et pourraient aller jusqu'à la fermeture du compte.

Reportez-vous à la notice annuelle pour de plus amples renseignements sur les opérations à court terme.

## Services facultatifs

IG Gestion de patrimoine offre un éventail de services facultatifs aux clients. Pour avoir accès à ces services facultatifs, remplissez une demande que vous pouvez obtenir de votre conseiller IG.

### Régimes enregistrés

Nous offrons un certain nombre de régimes enregistrés, y compris, mais sans s'y limiter, les régimes enregistrés suivants :

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- Fonds de revenu viager (FRV);
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
- Fonds de revenu viager restreint (FRVR);
- REER immobilisé;
- Fonds enregistré de revenu de retraite immobilisé (FRR);
- Compte de retraite immobilisé (CRI); et
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Les Portefeuilles Profil ne sont pas offerts dans le cadre de régimes collectifs ou de REEE.

Si vous investissez dans des parts d'un Portefeuille Profil au moyen d'un régime enregistré, vous devriez consulter un conseiller fiscal pour savoir si les parts constituent un « placement interdit » pour votre régime enregistré dans votre cas particulier. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour en savoir davantage à ce sujet.

### Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA)

Les programmes de prélèvements automatiques (« PPA ») vous permettent de faire des placements automatiques sur une base régulière (également appelés placements échelonnés) sans avoir à faire de chèque ou à faire parvenir de demande écrite. Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires pour effectuer des retraits de votre compte, notamment auprès d'une banque ou d'une société de fiducie, en vue de faire des placements sur une base annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même hebdomadaire. Vous pouvez choisir de faire augmenter ou de réduire vos placements périodiques automatiques, à condition que le montant de

ces placements soit d'au moins 50\$ par compte, et vous pouvez mettre fin à votre PPA en tout temps. Vous pouvez faire des versements forfaitaires additionnels en tout temps pourvu que vous respectiez les exigences relatives au placement minimal.

Une exemption a été accordée aux Portefeuilles Profil pour tous les territoires de compétence en ce qui a trait à l'obligation de remettre tous les ans un exemplaire des derniers aperçus du fonds aux personnes qui investissent au moyen d'un PPA, à moins qu'elles demandent d'en recevoir un exemplaire. Par conséquent, nous vous ferons parvenir annuellement un exemplaire des aperçus du fonds de la série des Portefeuilles Profil dans lesquels votre PPA investit, mais seulement si vous en faites la demande. (Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements. Vous pouvez également demander de recevoir un exemplaire du prospectus simplifié (y compris les modifications). Ces documents se trouvent sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine ([ig.ca/fr](http://ig.ca/fr)) et sur le site de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

### Rachats périodiques automatiques

Vous pourriez faire racheter des parts des Portefeuilles Profil grâce aux rachats périodiques automatiques, également appelés programme de retraits systématiques (« PRS »), ou au moyen d'une vente planifiée. Dans le cadre d'un PRS, des parts des Portefeuilles Profil sont vendues, et le produit est versé dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'une vente planifiée, des parts des Portefeuilles Profil sont vendues, et le produit est versé dans la position de trésorerie de votre compte. De façon générale, vous pouvez vendre périodiquement pour au moins 50 \$ de parts d'un Portefeuille Profil. Vous pouvez vendre vos parts en ayant recours à ce service chaque mois si vous le voulez. Vous pouvez également faire racheter des parts en tout autre temps en nous faisant parvenir une demande à cet effet. Cependant, veuillez prendre note que les retraits automatiques épuiseront tôt ou tard votre placement.

Vous ne pouvez pas établir un PRS pour les placements détenus dans un régime enregistré autre :

- (i) qu'un FERR ou qu'un régime enregistré similaire; ou
- (ii) qu'un CELI.

Vous pouvez également demander la mise en place d'un PRS pour le rachat automatique de parts d'un FERR (ou d'un régime enregistré semblable), dont le produit sera versé dans la position de trésorerie d'un compte non enregistré ou d'un CELI. Une vente planifiée peut être établie sur un placement détenu dans un régime enregistré ou un compte non enregistré.

Lorsque vous faites racheter des parts dans le cadre d'un PRS, nous déposons le produit (en dollars canadiens) dans votre compte bancaire dans les deux jours ouvrables suivant la vente des parts ou dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait. Dans les deux cas, un chèque peut vous être envoyé si vous en faites la demande.

Lorsque vous faites racheter des parts dans le cadre d'une vente planifiée, nous déposerons le produit (dans la monnaie du compte) le jour ouvrable suivant la vente des parts.

Nous nous réservons le droit de racheter les parts d'un Portefeuille Profil dans un compte (sauf dans le cas d'un FERR, d'un FRV, d'un FRRR ou d'un FERR réglementaire) dont le solde est inférieur à 25 000 \$.

Vous n'aurez généralement pas à payer des frais de rachat dans le cadre d'un PRS ou d'une vente planifiée.

### **Échanges automatiques**

Vous pouvez échanger des parts des Portefeuilles Profil grâce aux échanges automatiques, également appelés échanges planifiés. Si vous détenez un compte auprès des Services Financiers Groupe Investors Inc., vous pouvez généralement échanger automatiquement des parts du Fonds contre un placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine selon la même option d'achat, pourvu que vous respectiez les exigences d'admissibilité et les règles relatives au montant du placement minimal.

En général, vous pouvez échanger automatiquement vos parts d'un Portefeuille Profil contre des parts d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Vous pouvez échanger vos parts chaque semaine si vous le voulez, mais vous devez le faire au moins une fois par année. Des demandes d'échange de parts additionnelles sont aussi possibles en tout autre temps. Tel qu'il est mentionné à la rubrique *Frais*, vous ne payez habituellement pas de frais lorsque vous effectuez un échange entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Les échanges planifiés permettent d'échanger automatiquement des parts au sein du même régime enregistré ou compte non enregistré et ne sont pas pris en compte dans le calcul du montant des rachats annuels sans frais de 12 %.

### **Réinvestissement automatique des distributions des Portefeuilles Profil**

Les Portefeuilles Profil peuvent gagner des revenus de dividendes ou d'intérêts sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Les distributions peuvent vous être versées périodiquement. (Reportez-vous à la section *Politique en matière de distributions* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements.)

Les parts de la série à distribution fixe des Fonds vous permettent de recevoir une distribution mensuelle fixe de votre placement. Si la distribution qui vous est versée est supérieure à votre part du revenu net et des gains en capital nets du Fonds, l'excédent sera constitué d'un remboursement de capital.

Nous réinvestissons automatiquement vos distributions (autres que les distributions des parts de la série à distribution fixe des Fonds – voir ci-après) pour acheter d'autres parts de la même série du Fonds au prix par part pour cette série du jour où nous les réinvestissons. En règle générale, nous pouvons vous verser

directement ces distributions en espèces, sauf dans le cas de certaines distributions pour les parts de la série à distribution fixe. Lorsque nous vous versons des distributions en espèces, nous nous verserons les fonds dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait.

Les parts acquises au moyen des distributions réinvesties seront assujetties aux frais habituels qui s'appliquent aux autres parts que vous avez acquises dans le Fonds.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

### **Distributions à l'égard des parts de la série à distribution fixe des Portefeuilles Profil**

Les parts de la série à distribution fixe vous permettent de recevoir une distribution mensuelle prédéterminée de votre placement qui comprend généralement un remboursement de capital. Ces distributions mensuelles vous seront automatiquement versées, sauf si vous nous demandez qu'elles soient réinvesties.

Un remboursement de capital non réinvesti réduit la valeur liquidative du Portefeuille Profil, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité du Portefeuille de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir.

Veillez noter que les distributions de gains en capital de la série à distribution fixe doivent généralement être réinvesties dans la même série de ce Portefeuille Profil.

## Frais

Certains frais sont associés aux placements dans les Portefeuilles Profil, y compris les taxes de vente applicables à ces frais. Les tableaux suivants énumèrent les frais que vous pouvez avoir à payer si vous investissez dans les Portefeuilles Profil. Les Portefeuilles Profil paient certains de ces frais, dont les honoraires de fiduciaire, les frais de gestion et les frais d'administration, tel qu'il est exposé ci-après, ce qui réduit la valeur de votre placement. Il n'y aura pas de paiement en double par un Portefeuille Profil des frais de gestion, des frais de conseil, des frais d'administration ou des honoraires de fiduciaire à la suite d'un placement par un Portefeuille Profil dans un Fonds d'IG Gestion de patrimoine, et aucuns frais de rachat ne seront imposés à un Portefeuille Profil lorsque son placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine sera racheté. D'autres frais qui pourraient ne pas être associés directement à votre placement dans un Portefeuille Profil pourraient vous être directement imputés, y compris des frais d'administration ou d'opérations de compte payables aux placeurs principaux.

### Frais payables par les Portefeuilles Profil

---

**Frais de conseil du Fonds** Les Portefeuilles Profil versent au conseiller en valeurs des frais de conseil du Fonds annuels, selon le cas, représentant un pourcentage de l'actif net moyen de chacune des séries, en contrepartie des conseils en placement et des services de gestion de placement qui sont fournis aux Portefeuilles Profil, comme il est mentionné à la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

---

**Charges d'exploitation** Les Portefeuilles Profil paient au gestionnaire des frais d'administration annuels représentant un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque série, comme il est mentionné à la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*, en contrepartie de certains services administratifs, comme des services de tenue de livres, de comptabilité, d'évaluation et de tenue d'un registre. En plus des frais de conseil du Fonds et des frais d'administration, les Portefeuilles Profil paient d'autres frais, qui incluent les honoraires d'audit, les frais juridiques, les frais versés aux organismes de réglementation (incluant toute partie des droits d'inscription du gestionnaire ou du conseiller en valeurs attribuables aux Portefeuilles Profil), les frais liés au dépôt de documents d'information continue et du prospectus, à la garde des titres et aux rapports destinés aux porteurs de parts, ainsi que les coûts des dérivés qu'ils utilisent. Les Portefeuilles Profil versent aussi des frais annuels correspondant à 0,05 % de leur actif net moyen au fiduciaire. Chaque Portefeuille Profil paie également les taxes de vente sur la plupart de ses frais.

Nous pouvons absorber une partie des charges d'exploitation ou renoncer à une partie de ses frais de gestion et frais de conseil du Fonds d'un Portefeuille Profil pour nous assurer qu'il reste concurrentiel. Il n'existe aucune certitude que cette démarche se produise à l'avenir.

Les Portefeuilles Profil paieront également leur part des frais liés au CEI (les « coûts du CEI »). Les coûts du CEI comprennent, sans s'y limiter, des honoraires annuels de 40 000 \$ par membre (50 000 \$ pour le président), les honoraires versés pour la participation à chacune des réunions, le remboursement de frais raisonnables engagés par les membres du CEI dans le cadre de leurs fonctions (notamment les frais de transport et d'hébergement), les cotisations au RPC/RRQ au nom des membres du CEI, l'assurance responsabilité et les frais payés directement à un fournisseur de services pour les services qu'il a fournis aux membres du CEI. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les coûts du CEI pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine se sont élevés à environ 312 514 \$. Le gestionnaire ne prévoit pas rembourser les coûts du CEI aux Portefeuilles Profil.

Les charges d'exploitation sont réparties entre les Portefeuilles Profil ou entre les séries des Portefeuilles Profil de manière juste et raisonnable. Chaque Portefeuille Profil ou série assumera, sur une base distincte, les frais qui peuvent lui être spécifiquement attribués. Les frais communs seront répartis entre tous les Portefeuilles Profil ou toutes les séries de la manière que nous jugeons la plus appropriée selon la nature des frais.

---

**Placements sous-jacents** Pour atteindre son objectif de placement, un Portefeuille Profil peut investir dans des fonds négociés en bourse (des « FNB ») ou des instruments privés, dont les propres frais en réduisent la valeur. En général, le gestionnaire a déterminé que les frais payés par un FNB constitué de parts indicielles ou par un instrument privé ne doublent pas les frais payés par le Fonds et qu'il s'agit de coûts indirects supplémentaires des Fonds. À l'heure actuelle, si Placements Mackenzie (« Mackenzie »), une société membre de notre groupe, est le gestionnaire de ces FNB, elle renoncera à se faire payer des frais de gestion par les Fonds pendant au moins un an à compter de la date du présent prospectus simplifié, conformément à une entente que nous avons conclue avec elle. Cet arrangement pourrait changer par la suite.

**Placements sous-jacents (suite)** Si un Portefeuille Profil investit dans i) des FNB actifs gérés par Mackenzie, nous avons obtenu une dispense qui permet aux Fonds de payer des courtages et des frais d'opérations relativement au placement dans ces FNB, et ii) des FNB gérés par Mackenzie qui sont admissibles à titre de parts indicielles, les Fonds peuvent payer des courtages et des frais d'opérations relativement au placement dans ces FNB, conformément au Règlement 81-102. Lorsqu'un Portefeuille Profil investit dans des FNB qui ne sont pas gérés par un membre du groupe du gestionnaire, il paiera des courtages et des frais d'opérations relativement au placement dans ces FNB.

Les Fonds d'IG Gestion de patrimoine peuvent investir dans des instruments privés gérés par des sociétés membres du groupe du gestionnaire, y compris Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd. (« Northleaf ») et Sagard Credit Partners (« Sagard »). Le 28 octobre 2020, deux sociétés membres du groupe du gestionnaire, à savoir la Corporation Financière Mackenzie et Great-West Lifeco Inc., ont établi une relation stratégique avec Northleaf dans le cadre de laquelle elles détiennent désormais conjointement une participation importante dans cette société. Sagard Holdings est une filiale en propriété exclusive de Power Corporation du Canada.

---

### Frais payables directement par vous

<b>Frais d'acquisition initiaux (payables à l'achat)</b>	Aucuns.
<b>Frais de rachat</b>	Vous n'avez habituellement pas à payer de frais de rachat lorsque vous vendez des parts d'un Portefeuille Profil. Dans certains cas, vous pourriez toutefois devoir payer des frais si vous effectuez un nombre excessif d'échanges ou des opérations à court terme inappropriées. Reportez-vous ci-après pour de plus amples renseignements.
<b>Frais pour opérations à court terme inappropriées</b>	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats de titres d'un Fonds, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les autres investisseurs du Fonds, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais correspondant à 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.
<b>Frais pour opérations à court terme excessives</b>	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, et nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.
<b>Frais de conseil Profil</b>	Conformément à l'entente que vous avez conclue avec eux, vous payez des frais de conseil Profil directement aux placeurs principaux pour des conseils en placement et des services administratifs si vos placements sont détenus auprès d'eux. Les placeurs principaux peuvent vous offrir une réduction de frais. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller IG.

---

### **Incidences des frais d'acquisition**

En règle générale, aucune des options d'achat des parts des Portefeuilles Profil ne comporte de frais d'acquisition.

### **Rémunération du courtier**

#### **Paiements à votre conseiller IG**

Les placeurs principaux versent à votre conseiller IG une commission de suivi annuelle payable chaque mois pouvant s'élever à 0,70 % de la valeur du marché moyenne de la totalité de l'actif dont il assure le service.

Votre conseiller IG pourrait recevoir une prime de vente pouvant représenter jusqu'à 2,50 % de votre placement. Si votre conseiller IG est associé à IG Gestion de patrimoine depuis moins de quatre ans, il pourrait recevoir un paiement additionnel pouvant atteindre 40 % de ses revenus, afin de l'aider à établir sa pratique.

Les primes de vente versées aux conseillers IG varient en fonction de divers facteurs, notamment l'actif dont le conseiller assure le service, le volume de ventes, les états de service et les qualifications professionnelles. Nous pouvons modifier ces montants en tout temps, et ce, sans préavis.

#### **Autres formes d'encouragement**

Les placeurs principaux peuvent à l'occasion rembourser à votre conseiller IG une partie ou la totalité de ses frais de marketing admissibles, y compris de publicité. Les placeurs principaux pourraient également acquitter une partie ou la totalité des coûts liés à la participation de votre conseiller IG à des cours ou à des conférences que nous parrainons, y compris les congrès d'affaires annuels. Les placeurs principaux peuvent également lui remettre des prix ou des primes de rendement, ou lui accorder des crédits qui peuvent être payés en argent ou être utilisés pour ses dépenses d'entreprise, ses avantages sociaux et sa formation, en fonction du montant en dollars des différents produits et placements qu'il a vendus ou dont il a assuré le service durant l'année. Votre conseiller IG peut aussi recevoir des primes pour ses réalisations en carrière, comme l'obtention d'un diplôme ou d'un permis, ou parce qu'il a terminé un programme. De plus, votre conseiller IG peut détenir, directement ou indirectement, des actions de la Société financière IGM Inc.

### **Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion**

Les placeurs principaux ont affecté environ 44 % des frais de gestion tirés des Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2020 au paiement des commissions, des primes de vente, des frais de marketing et des autres frais de promotion des placeurs principaux, et des frais de participation à des conférences de nature éducative.

### **Incidences fiscales pour les investisseurs**

Les renseignements qui suivent décrivent les principales conséquences de la législation fédérale en matière d'impôt sur le revenu sur les Portefeuilles Profil et les investisseurs individuels, qui au sens de la Loi de l'impôt sont des particuliers (autres que des fiducies) résidant au Canada qui n'ont aucun lien de dépendance avec les Fonds et qui détiennent leurs placements à titre de bien en immobilisation.

Le présent résumé tient compte des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et des règlements y afférents, ainsi que de toutes les propositions du ministre des Finances visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement d'application, qui ont été annoncées publiquement à la date des présentes. Le présent résumé tient aussi compte des pratiques administratives et des politiques courantes publiées par l'Agence du revenu du Canada. Il ne tient toutefois pas compte des lois et politiques fiscales des provinces ou territoires du Canada et des territoires à l'extérieur du Canada.

**La présente rubrique explique sommairement comment vos placements dans les Portefeuilles Profil sont imposés. Elle ne prétend pas être exhaustive et ne vise pas à fournir des conseils particuliers à un investisseur. Les porteurs de titres devraient consulter leur conseiller fiscal pour discuter des conséquences fiscales d'un placement et de leur situation particulière.**

Chaque Portefeuille Profil est considéré aux fins de l'impôt comme une fiducie de fonds commun de placement distincte, et il est entendu aux fins du présent résumé que chacun de ces Portefeuilles Profil continuera de l'être dans l'avenir.

En règle générale, vous devrez nous fournir des renseignements sur votre citoyenneté ou votre lieu de résidence aux fins de l'impôt et, le cas échéant, votre numéro d'identification étranger aux fins de l'impôt. Si vous (ou la ou les personnes détenant le contrôle de votre entité) êtes identifié(e) comme une personne des États-Unis (y compris un citoyen américain résidant au Canada), que vous êtes identifié(e) comme un résident aux fins de l'impôt dans un autre pays ou que vous ne fournissez pas les renseignements requis et que des indices de statut américain ou non canadien sont présents, des renseignements détaillés sur vos placements dans les Fonds pourraient être fournis à l'Agence du revenu du Canada. À son tour, l'ARC se chargera généralement de faire parvenir ces renseignements aux autorités fiscales appropriées des autres pays.

#### **Comment les Portefeuilles Profil sont-ils imposés?**

Les paragraphes qui suivent décrivent certaines des façons dont les OPC peuvent gagner un revenu :

- Les OPC peuvent recevoir des intérêts, des dividendes ou du revenu sur les placements qu'ils effectuent, y compris les autres OPC, et peuvent être réputés avoir gagné du revenu sur des placements dans certaines entités étrangères. Tout le revenu doit être calculé en dollars canadiens même s'il a été gagné dans une monnaie étrangère.

- Les OPC peuvent réaliser un gain en capital en vendant un placement à un prix supérieur à son prix de base rajusté. Ils peuvent également subir une perte en capital en vendant un placement à un prix inférieur à son prix de base rajusté. Un OPC qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son prix de base rajusté et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un OPC peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien.
- Les gains ou les pertes réalisés lors de la négociation de dérivés, de métaux précieux et de lingots seront traités comme un revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.
- Les OPC peuvent réaliser des gains et des pertes en ayant recours à des dérivés ou en effectuant des ventes à découvert. En règle générale, les gains et les pertes sur les dérivés sont ajoutés au revenu d'un OPC ou soustraits de celui-ci. Toutefois, si les dérivés sont utilisés par un OPC comme couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation donnée ou un groupe d'immobilisations donné et qu'il existe un lien suffisant, les gains et les pertes sur la détention de ces dérivés constitueront alors généralement des gains ou des pertes en capital. En règle générale, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres canadiens sont traités comme du capital, et les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres étrangers sont traités comme du revenu. La Loi de l'impôt présente des règles (les « règles relatives aux CDT ») qui ciblent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme les « contrats dérivés à terme ») dont l'objectif est de réduire les impôts par la conversion en gains en capital du rendement d'un placement qui aurait été considéré comme un revenu ordinaire, et ce, grâce à l'utilisation de contrats dérivés. Les règles relatives aux CDT ont une vaste portée et pourraient s'appliquer à d'autres ententes ou opérations. Advenant que les règles relatives aux CDT s'appliquent à l'égard de dérivés utilisés par les Fonds, les gains réalisés à l'égard des biens sous-jacents à ces dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital.

Dans certaines circonstances, un Portefeuille Profil peut être assujéti aux règles relatives à la restriction des pertes, qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à en reporter la déduction. Par exemple, une perte en capital réalisée par un Portefeuille Profil ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui commence 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, le Portefeuille Profil ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt) acquiert le bien sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique, et possède ce bien à la fin de la période.

### Calcul de votre prix de base rajusté

Votre prix de base rajusté doit être calculé distinctement pour chaque série de titres dont vous êtes propriétaire dans chaque Portefeuille Profil et être calculé en dollars canadiens. Le prix de base rajusté total des titres d'une série donnée d'un Portefeuille Profil correspond généralement à ce qui suit :

- le total de tous les montants que vous avez payés afin d'acheter ces titres, y compris les frais d'acquisition que vous avez acquittés au moment de l'achat;
- plus
- le prix de base rajusté de tous les titres d'une autre série et/ou d'un autre Fonds qui ont été échangés avec report d'imposition contre des titres de la série visée;
- plus
- le montant de toutes les distributions ou de tous les dividendes réinvestis dans cette série;
- moins
- l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital de cette série;
- moins
- le prix de base rajusté des titres d'une série qui ont été convertis avec imposition reportée en titres d'une autre série et/ou d'un autre Fonds;
- moins
- le prix de base rajusté de l'ensemble vos titres de cette série qui ont été rachetés.

Le prix de base rajusté d'un titre donné correspond au prix de base rajusté total divisé par le nombre de titres.

Par exemple, supposons que vous êtes propriétaire de 500 titres d'une série particulière d'un Portefeuille Profil ayant un prix de base rajusté unitaire de 10 \$ (soit un total de 5 000 \$). Supposons ensuite que vous achetez 100 titres supplémentaires de la même série du Portefeuille Profil moyennant 1 200 \$, frais d'acquisition compris. Votre prix de base rajusté total s'élève à 6 200 \$ pour 600 titres et votre nouveau prix de base rajusté à l'égard de chaque titre de la série du Portefeuille Profil correspond à 6 200 \$ divisé par 600 titres, soit 10,33 \$ le titre.

### ■ RÉGIME FISCAL DES PORTEFEUILLES PROFIL

Chaque Portefeuille Profil a été constitué en tant que fiducie de fonds commun de placement distincte.

Les Portefeuilles Profil ne seront pas assujéti à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt à l'égard des revenus nets et des gains en capital nets qu'ils ont réalisés au cours d'une année d'imposition dans la mesure où ils distribuent de tels revenus et gains en capital nets aux porteurs de parts. De plus, un Portefeuille Profil qui est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement pourrait ne pas être tenu de payer de l'impôt sur une certaine partie de ses gains en capital réalisés chaque année

selon le nombre de parts rachetées durant une année donnée. Les Portefeuilles Profil prévoient distribuer chaque année suffisamment de revenus nets et de gains en capital nets réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Si les choix appropriés sont faits par un fonds sous-jacent dans lequel un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine investit (appelé, dans ce contexte-ci, « fonds principal »), les distributions versées par le fonds sous-jacent provenant :

- (a) de dividendes imposables versés par des sociétés canadiennes imposables,
- (b) de gains en capital nets réalisés, et
- (c) de revenu de source étrangère,

seront comptabilisées telles quelles par le fonds principal aux fins du calcul de son revenu net. Lorsque de tels choix sont faits par un fonds sous-jacent à l'égard du revenu étranger, le fonds principal sera aussi réputé, aux fins du crédit pour impôt étranger, avoir payé sa part d'impôt étranger versé par le fonds sous-jacent dans la mesure où cet impôt étranger n'a pas été déduit par le fonds sous-jacent dans le calcul de son revenu imposable.

Un Portefeuille Profil est tenu de calculer son revenu et ses gains en capital en dollars canadiens aux fins fiscales. Les placements étrangers d'un Portefeuille Profil peuvent donc donner lieu à des gains et à des pertes sur change qui devront être pris en compte lors du calcul du revenu du Fonds aux fins fiscales.

De façon générale, le revenu de source étrangère est assujéti à une retenue à la source d'impôts étrangers.

Les Portefeuilles Profil peuvent investir dans des fonds négociés en bourse domiciliés à l'étranger qui sont admissibles en tant que « fiducies étrangères exemptes » (les « Fonds constitués en fiducie sous-jacents ») aux fins des règles sur les fiducies non résidentes prévues aux articles 94 et 94.2 de la Loi de l'impôt. Les Fonds constitués en fiducie sous-jacents ne devraient pas être des « sociétés étrangères affiliées contrôlées » des Portefeuilles Profil. Toutefois, s'ils le sont et que leurs bénéficiaires constituent un « revenu étranger accumulé, tiré de biens » au sens de la Loi de l'impôt, la quote-part des Portefeuilles Profil de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens doit être comptabilisée dans le revenu des Portefeuilles Profil. Cette comptabilisation a lieu durant l'année d'imposition des Portefeuilles Profil au cours de laquelle l'année d'imposition des Fonds constitués en fiducie sous-jacents prend fin, que les Fonds reçoivent ou non une distribution de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens. On peut se prévaloir de la déduction d'un montant majoré au titre de l'« impôt étranger accumulé » au sens de la Loi de l'impôt, le cas échéant, afin de réduire le revenu étranger accumulé, tiré de biens. Tout montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens, déduction faite du montant de toute déduction au titre de l'impôt étranger accumulé, qui est inclus dans le revenu des Portefeuilles Profil fera augmenter, pour ces derniers, le prix de base rajusté des parts des Fonds constitués en fiducie sous-jacents à l'égard desquelles le revenu étranger accumulé, tiré de biens a été comptabilisé.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le régime fiscal des Portefeuilles Profil, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* de la notice annuelle.

#### ■ RÉGIME FISCAL DES PORTEURS DE TITRES

L'impôt que vous payez sur votre placement dans un Portefeuille Profil diffère selon que vous le détenez dans un régime enregistré ou dans un régime non enregistré.

#### ■ ADMISSIBILITÉ DES PLACEMENTS AUX RÉGIMES ENREGISTRÉS

Les parts de chaque Portefeuille Profil constituent un placement admissible aux régimes enregistrés et ils devraient continuer de l'être dans l'avenir. Les parts de la série à distribution fixe, par contre, ne sont pas admissibles aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Si les parts d'un Portefeuille Profil constituent un « placement interdit » pour votre CELI, REER ou FERR, vous serez assujéti à une pénalité, comme il est indiqué dans la Loi de l'impôt. Un « placement interdit » peut comprendre une part d'un Portefeuille Profil si vous, seul ou avec d'autres personnes ou sociétés de personnes avec qui vous avez un lien de dépendance, avez une participation importante dans ce Portefeuille Profil, c'est-à-dire que vous détenez au moins 10 % des parts. Cependant, les parts d'un Portefeuille Profil ne constitueront pas un « placement interdit » pour un CELI, un REER ou un FERR en tout temps avant la fin de la période de 24 mois suivant le premier jour de l'année d'imposition de ce Portefeuille Profil, pour autant que le Portefeuille Profil soit admissible en tant que fiducie de fonds commun de placement et se conforme au Règlement pendant cette période. Les titulaires d'un CELI et les rentiers d'un REER ou d'un FERR devraient consulter leur conseiller fiscal à cet égard.

#### **Si vous détenez des parts de Portefeuilles Profil dans un régime enregistré**

Habituellement, si vous détenez votre placement dans un régime enregistré, vous n'avez pas à payer d'impôt sur le revenu ou les gains en capital distribués par un Portefeuille Profil à l'égard des parts détenues dans un tel régime. Les gains en capital réalisés dans le cadre d'un régime enregistré par suite d'un rachat ou d'un échange de parts ne seront pas imposés, pourvu que le produit demeure dans le régime enregistré. Toutefois, les sommes retirées du régime enregistré pourraient être imposables. Veuillez consulter votre conseiller fiscal au sujet de ces règles.

#### **Si vous détenez des parts de Portefeuilles Profil à l'extérieur d'un régime enregistré**

Si vous détenez votre placement à l'extérieur d'un régime enregistré, vous devez consigner les distributions (autres que les distributions de remboursement de capital) que vous avez reçues dans votre déclaration de revenus. Vous serez tenu d'inclure, dans le calcul du revenu, le revenu et la moitié des gains en capital nets réalisés (les gains en capital imposables)

d'un Portefeuille Profil qui vous ont été versés dans l'année, peu importe qu'ils aient été ou non affectés à l'achat de parts additionnelles de ce Portefeuille Profil. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les distributions, voir la section *Réinvestissement automatique des distributions des Portefeuilles Profil*. Les distributions en ce qui a trait aux réductions des frais de gestion ou des charges d'exploitation seront d'abord versées à même le revenu et les gains en capital d'un Portefeuille Profil puis, au besoin, sous forme de remboursement de capital.

Chaque Portefeuille Profil entend faire les choix appropriés de sorte que a) les dividendes imposables versés par des sociétés canadiennes imposables, et b) les gains en capital réalisés qui sont distribués par les Portefeuilles Profil seront respectivement versés ou distribués sous cette forme aux fins du calcul de l'impôt.

En conséquence de tels choix, les dividendes imposables des actions de sociétés canadiennes imposables qui vous sont distribués seront assujettis aux règles de majoration de dividendes et au crédit d'impôt prévues dans la Loi de l'impôt. Les Portefeuilles Profil informeront chaque année les porteurs de parts de la portion des distributions qui comprend des dividendes déterminés.

Vous recevez chaque année un feuillet d'impôt indiquant votre part des distributions des Portefeuilles Profil sous forme de :

- de dividendes de sociétés canadiennes, y compris les « dividendes déterminés »;
- de gains en capital;
- d'autres revenus, y compris les distributions de dividendes de sociétés étrangères reçus par les Portefeuilles Profil; et
- d'un remboursement de capital.

Le revenu de source étrangère qu'un Portefeuille Profil reçoit et qui vous est versé sera net d'impôt étranger et imposé comme « autres » revenus. Par ailleurs, le Portefeuille Profil peut désigner des distributions comme revenu de source étrangère. Vous serez alors réputé avoir payé votre quote-part de tout impôt étranger acquitté par les Portefeuilles Profil sur ce revenu, et vous pourriez vous prévaloir d'un crédit pour impôt étranger à l'égard de ce même revenu.

#### ■ DISTRIBUTIONS DE REMBOURSEMENT DE CAPITAL

En règle générale, lorsqu'une distribution qui vous est versée dépasse votre part du revenu net ou des gains en capital nets d'un Portefeuille Profil, le montant excédentaire sera considéré comme un remboursement de capital, à moins que le Portefeuille Profil ne choisisse de traiter une partie ou la totalité de la distribution comme un revenu. Vous ne serez pas immédiatement imposé sur un remboursement de capital, mais il aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos parts (à moins que la distribution de remboursement de capital ne soit réinvestie), ce qui pourrait, pour l'année de la vente desdites parts, entraîner des gains en capital sur le produit corollaire. Si un remboursement de capital a pour effet de réduire le prix de base rajusté de

vos parts à un montant négatif, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant à ce montant, et le montant négatif du prix de base rajusté de vos parts sera majoré et ramené à zéro. Les distributions sur les parts de la série à distribution fixe sont plus susceptibles d'inclure un remboursement de capital.

#### ■ FONDS QUI INVESTISSENT DANS LE FONDS DE BIENS IMMOBILIERS IG MACKENZIE

Étant donné que les Portefeuilles Profil peuvent investir dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le revenu reçu par le Portefeuille Profil en question (et distribué aux porteurs de parts) peut être supérieur au montant imposable comme revenu du Portefeuille Profil en raison des déductions fiscales pour amortissement auxquelles a droit le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. La portion de la distribution du Portefeuille Profil qui est liée à la déduction pour amortissement demandée par le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie est traitée comme un remboursement de capital. Si le Portefeuille Profil demande le rachat de son placement dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, ou si vous demandez par la suite le rachat de vos parts du Fonds privé de titres à revenu fixe Profil, votre quote-part de la déduction pour amortissement, qui a antérieurement été traitée comme un remboursement de capital, sera désignée comme un revenu pour vous aux fins de l'impôt, ce qui donnera lieu à une augmentation correspondante du prix de base rajusté de vos parts dans le Portefeuille Profil immédiatement avant le rachat.

#### ■ CALENDRIER DES DISTRIBUTIONS

Plus le taux de rotation des titres des Portefeuilles Profil est élevé, plus vous êtes susceptible de voir le Portefeuille Profil réaliser des gains en capital (ou des pertes en capital) et de recevoir des distributions de gains en capital imposables durant l'année. Si un fonds principal investit dans un fonds sous-jacent qui fait une distribution de gains en capital au fonds principal, vous serez également plus susceptible de recevoir une distribution de gains en capital.

Bien que les Portefeuilles Profil gagnent un revenu et réalisent des gains en capital pendant toute l'année, ils distribuent habituellement leur revenu sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle, et leurs gains en capital nets réalisés sur une base annuelle. Les distributions annuelles des Fonds, s'il y a lieu, sont généralement versées en décembre. Si votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré et que vous achetez des parts juste avant une distribution, vous serez imposé sur le montant de la distribution (à moins que ce ne soit un remboursement de capital). Donc, vous pourriez payer de l'impôt sur des revenus et des gains en capital nets imposables réalisés par les Portefeuilles Profil antérieurement à l'achat des parts. Le montant de ces revenus ou gains en capital qui vous sont payés s'ajoutera au prix de base rajusté de vos parts lors du réinvestissement de la distribution.

## ■ RACHATS ET ÉCHANGES

Si vous faites racheter ou échangez des parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré, vous réaliserez vraisemblablement un gain en capital ou subirez une perte en capital. La moitié des gains en capital (ou des pertes en capital) doit être incluse dans le revenu aux fins du calcul du gain en capital imposable et la moitié des pertes en capital constituera une perte en capital admissible pouvant être déduite des gains en capital imposables conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt.

Un gain en capital est généré lorsque le montant que vous recevez au rachat ou à l'échange avec un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine est supérieur au prix de base rajusté de ces parts et aux frais liés au rachat ou à l'échange (y compris les frais de rachat). Une perte en capital est générée lorsque le prix de base rajusté et les frais de rachat ou d'échange excèdent le montant que vous recevez.

### **Déductibilité des frais de conseil Profil**

Les frais de conseil Profil payés pour les parts des Portefeuilles Profil détenus hors d'un régime enregistré seront déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Les frais de conseil Profil payés pour les parts des Portefeuilles Profil détenus dans un régime enregistré ne le seront pas. Veuillez consulter votre conseiller fiscal au sujet de la déductibilité des frais de conseil Profil.

## **Quels sont vos droits?**

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confèrent un droit de résolution (le « droit de résolution ») à l'égard d'un contrat d'achat de parts d'un Portefeuille Profil, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permettent de demander l'annulation d'un contrat d'achat de parts des Portefeuilles Profil et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées aux termes d'un prospectus simplifié, d'une notice annuelle, d'un aperçu du fonds ou d'états financiers contenant de l'information fausse ou trompeuse sur les Portefeuilles Profil (le « droit d'annulation pour cause de fausse représentation »). Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Si vous établissez un PPA pour votre Portefeuille Profil, un droit de résolution ne vous sera pas conféré pour vos achats, à l'exception de votre achat initial, à moins que vous demandiez de recevoir chaque année un exemplaire du dernier aperçu du fonds de votre série d'un Portefeuille Profil, mais vous aurez un droit d'annulation pour cause de fausse représentation, que vous receviez ou non chaque année le plus récent exemplaire de l'aperçu de ce fonds.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un conseiller juridique.

# Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil

## 1 Détails des Portefeuilles Profil

## 2 Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

## 3 Quels sont les risques associés à un placement dans les Portefeuilles Profil?

32 Portefeuille d'actions mondiales Profil

### Portefeuille d'actions mondiales Profil

#### 1 Détails du Portefeuille Profil

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	22 juin 2020 (parts de séries I et TI)
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Oui**
Frais de conseil du Fonds	Jusqu'à 0,24 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,18 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

\* Ce Portefeuille Profil n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

\*\* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

#### 2 Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

##### Objectif de placement

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille Profil investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. Le Portefeuille Profil pourrait également procurer une exposition à d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

##### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse.

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, notamment des OPC alternatifs.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le conseiller en valeurs peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille a été autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net, au total, au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

#### 3 Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque de crédit		•	
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque lié au rajustement des distributions		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe			•

Cette partie du prospectus simplifié contient des renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil. Chaque description d'un Portefeuille Profil est divisée en sections pour qu'il vous soit plus facile de faire la comparaison entre un Portefeuille Profil et un autre. Voici un aperçu de l'information que vous retrouverez dans chaque section.

## 1 Détails des Portefeuilles Profil

Chaque Portefeuille Profil est une fiducie d'investissement à participation unitaire qui peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque Portefeuille Profil offre au détail plus d'une série de parts aux termes du présent prospectus simplifié. Chaque part d'une série représente une participation indivise égale à l'actif net des Portefeuilles Profil attribuable à cette série. Les

frais de chacune des séries sont comptabilisés séparément et un prix différent est calculé pour chacune des séries.

Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Frais*.

Cette partie donne un aperçu rapide de chaque Portefeuille Profil. Elle précise :

- le type d'OPC;
- la date de lancement de chacune des séries de parts du Portefeuille Profil offertes aux termes du présent prospectus simplifié;
- l'admissibilité du Portefeuille Profil aux régimes enregistrés;
- les frais d'administration payables par chaque série de parts offerte au détail du Portefeuille Profil;

- le nom du conseiller en valeurs d'un Portefeuille Profil ou d'un fonds sous-jacent. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le conseiller en valeurs, consultez la rubrique *Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles Profil*; et
- le nom des sous-conseillers en valeurs qui offrent des services-conseils en matière de placement pour un Portefeuille Profil.

## 2 Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

Cette section vous donne de l'information sur l'objectif et les stratégies de placement de chaque Portefeuille Profil. L'information sur l'objectif de placement décrit le but fondamental du Portefeuille Profil et les catégories de titres dans lesquels il peut principalement investir.

### Règles concernant les OPC

Les Portefeuilles Profil se conforment aux règles visant les OPC, sauf si les autorités en valeurs mobilières leur donnent l'autorisation d'en déroger. Nous mentionnerons également dans cette section si un Portefeuille Profil a l'autorisation de déroger aux règles.

Les règles permettent aux OPC d'investir dans d'autres OPC dans la plupart des circonstances. Par conséquent, les Portefeuilles Profil peuvent également investir dans d'autres OPC, y compris d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'autres OPC de sociétés membres du groupe du gestionnaire. Les Portefeuilles Profil ont reçu l'autorisation des organismes de réglementation pour investir dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, et le placement d'un Portefeuille Profil dans ce Fonds peut fluctuer en réaction aux fluctuations du marché à concurrence de 2,5 %.

Conformément aux règles, les Portefeuilles Profil peuvent détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comme les bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire, en plus ou moins grande proportion selon la situation du marché, les possibilités de placement offertes et les besoins de trésorerie anticipés. S'il s'avère nécessaire de le faire, notamment lorsque la conjoncture sur le marché est difficile, les Portefeuilles Profil peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs et stratégies de placement en effectuant des placements dans de tels titres de créance à court terme ainsi que dans de la trésorerie.

Les Portefeuilles Profil sont autorisés à acheter, à vendre et à détenir des titres émis par certaines sociétés qui ont un lien direct ou indirect avec le gestionnaire (y compris, mais sans s'y limiter, Power Corporation du Canada, la Corporation Financière Power, Great-West Lifeco Inc., La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et la Fiducie de capital Canada-Vie et leurs filiales), sous réserve de la supervision du CEI. Le CEI a approuvé les instructions permanentes visant ces placements. Reportez-vous à la rubrique *Gouvernance des Portefeuilles Profil* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements.

### Taux de rotation des titres en portefeuille

Les stratégies de placement décrivent la façon dont le Fonds entend atteindre l'objectif de placement. Si l'on prévoit que le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Portefeuille Profil sera de plus de 70 %, vous trouverez l'information dans cette section. Le taux de rotation des titres en portefeuille (« TRT ») est un indicateur de la fréquence de remplacement des placements du Portefeuille Profil. Un TRT de 100 % signifie que le Portefeuille Profil achète et vend l'équivalent de tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais de négociation payables par le Portefeuille Profil au cours d'une année sont susceptibles d'être élevés, et plus fortes sont les chances que le Portefeuille Profil réalise des gains en capital et verse des distributions de gains en capital durant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un TRT élevé et le rendement.

### Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et recours aux dérivés

Les Portefeuilles Profil peuvent également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Les Portefeuilles Profil peuvent aussi avoir recours aux dérivés en parallèle avec leurs autres stratégies de placement, dans les limites permises par les règles. Un Portefeuille Profil peut avoir recours à des dérivés :

- pour se protéger des pertes pouvant découler des variations des marchés, des prix des titres, des taux d'intérêt ou de change, et d'autres risques;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe de son portefeuille, le cas échéant;
- pour remplacer les opérations visant à vendre ou à acheter des titres de créance auxquels les dérivés sont liés. Ces opérations permettent à un Portefeuille Profil de prendre ou de réduire ses positions sur certains marchés, devises ou titres, sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises;
- pour mieux gérer les risques associés à l'un ou à plusieurs de ses placements; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Consultez la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* ainsi que la rubrique *Gouvernance des Portefeuilles Profil* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres, et l'utilisation de dérivés par les Portefeuilles Profil.

## 3 Quels sont les risques associés à un placement dans les Portefeuilles Profil?

Le risque est un des facteurs dont vous devriez tenir compte lorsque vous décidez d'investir dans les Portefeuilles Profil. Cette section dresse la liste des risques propres à un Portefeuille Profil en particulier. Certains risques pourraient découler de la stratégie de placement adoptée par un Portefeuille Profil. En

#### 4 Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

#### 5 Politique en matière de distributions

#### 6 Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Portefeuille d'actions mondiales Profil 33

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société			•
Risque associé aux séries multiples		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers		•	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

**4 Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?**  
Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille Profil a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

**5 Politique en matière de distributions**  
Le Portefeuille Profil procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)  
Pour les parts de la série à distribution fixe, le Portefeuille Profil procède à des distributions vers la fin de chaque mois. Ces distributions peuvent être constituées de revenu net ou d'un remboursement de capital. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Portefeuille Profil de le faire. Veuillez demander à votre conseiller IG le taux actuel des distributions annuelles pour les parts de la série à distribution fixe. Les distributions des parts de la série à distribution fixe vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient automatiquement réinvesties. Consultez la rubrique *Distributions à l'égard des parts de la série à distribution fixe des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements, notamment pour connaître les circonstances qui permettent le réinvestissement automatique des distributions de la série à distribution fixe si vous n'avez pas demandé qu'elles vous soient versées.

**6 Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs**  
Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

règle générale, nous avons indiqué les risques qui s'appliqueraient si une partie importante de l'actif d'un Portefeuille Profil était, de temps à autre, exposée à ces risques, et ce, même si le Portefeuille Profil proprement dit n'investit pas, maintenant ou à n'importe quel moment, dans des titres exposés à ce risque. Par exemple, nous indiquons le *risque de change* et le *risque associé aux placements étrangers* pour le Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil, lequel pourrait, sans être tenu de le faire, investir son actif net dans des marchés étrangers.

Les autres risques associés habituellement à la plupart des OPC ne sont généralement pas précisés, notamment les suivants :

- Risque associé à la cybersécurité;
- Risque de dilution du rendement;
- Risque associé aux séries multiples;
- Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la Société;
- Risque associé aux FNB;

- Risque associé aux perturbations extrêmes du marché;
- Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement; et
- Risque associé à la politique fiscale.

Si un Portefeuille Profil investit plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un même émetteur, à l'exception des titres de gouvernement ou de chambre de compensation tel qu'il est mentionné à la section *Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?*, ce risque figurera dans cette section en tant que *risque de concentration*, de même que le nom de l'émetteur et le pourcentage maximum de l'actif du Portefeuille Profil qui a été investi dans des titres de cet émetteur au cours des 12 derniers mois. Toutefois, veuillez noter que nous n'indiquons pas le *risque de concentration* lorsqu'un Portefeuille Profil investit plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent étant donné que les fonds sous-jacents sont bien diversifiés, à moins que le fonds sous-jacent comporte lui-même un *risque de concentration*.

Si un porteur de parts autre que le gestionnaire détient (ou devrait détenir) plus de 10 % des parts d'un Portefeuille Profil, ce risque figurera dans cette section en tant que *risque associé aux ordres importants*, et le pourcentage de l'actif du Portefeuille Profil détenu par ce porteur de parts à cette date sera précisé. Si un Portefeuille Profil investit dans des fonds sous-jacents qui comportent un *risque associé aux ordres importants*, le rendement du Portefeuille Profil pourrait également être affecté. Par conséquent, ce risque sera précisé pour ce Portefeuille Profil même si aucun porteur de parts individuel ne détient plus de 10 % de l'actif du Portefeuille Profil.

Les risques liés à chacun des Portefeuilles Profil ne sont pas indiqués ou classés par ordre d'importance. Tous les risques sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Veuillez vous reporter à la section *Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?* pour obtenir de plus amples renseignements sur les niveaux de risque de chacun des Portefeuilles Profil.

#### **4 Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?**

Cette section vous indique le type de personne à qui le Portefeuille Profil convient le mieux. Lorsque vous choisissez un Portefeuille, vous devez songer à votre tolérance au risque pour chacun des Portefeuilles Profil qui constituent votre Portefeuille, et à la période pendant laquelle vous souhaitez conserver votre placement. Le placement que vous effectuez devrait être conforme à vos objectifs de placement à long terme.

#### **Méthode de classification du risque**

Une des façons d'évaluer le risque que présente un placement dans des OPC est de calculer l'écart entre leurs rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »). Ainsi, un niveau de risque de volatilité peut être établi pour chacun des Portefeuilles Profil compte tenu de son historique de rendement complété, si nécessaire, par l'historique de rendement d'un indice de référence (ou des indices de référence, le cas échéant) ou d'un OPC ayant des objectifs et stratégies de placement et des caractéristiques de risque comparables.

La méthode utilisée pour déterminer les niveaux de risque de volatilité de chaque Portefeuille Profil est la méthode normalisée de classification du risque de placement prévue par les règles applicables aux fonds d'investissement. Cette méthode comprend une évaluation du niveau de risque de chaque OPC au moyen de l'échelle de risque à cinq catégories, allant de « faible » à « élevé », qui prend en compte l'écart-type du rendement des Fonds sur 10 ans. Les niveaux de risque et les fourchettes d'écarts-types pourraient être modifiés dans l'avenir. Ils sont actuellement les suivants :

- Faible – de 0 % à moins de 6 %;
- Faible à moyen – de 6 % à moins de 11 %;
- Moyen – de 11 % à moins de 16 %;
- Moyen à élevé – de 16 % à moins de 20 %;
- Élevé – 20 % ou plus.

Le risque de volatilité est revu annuellement.

Le gestionnaire évalue chaque Fonds selon ces niveaux de risque. Par exemple, un investisseur qui investit dans un Portefeuille Profil à faible volatilité dont le rendement moyen prévu à long terme est de 5 % peut s'attendre à ce que le rendement annuel de ce Portefeuille Profil se situe généralement entre -1 % et +11 %, alors que s'il avait investi dans un Portefeuille Profil à volatilité élevée ayant le même rendement prévu à long terme, il pourrait s'attendre à ce que le rendement annuel du Portefeuille Profil fluctue dans une fourchette supérieure à -15 % et +25 %, selon les rendements passés, complétés (si nécessaire), par celui d'un indice de référence ou par le rendement passé d'un autre fonds de placement raisonnablement comparable. Les rendements prévus dans cet exemple sont utilisés à titre indicatif seulement et ne représentent pas les rendements futurs prévus d'un Portefeuille Profil quelconque. Veuillez noter que le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

Pour déterminer si un Portefeuille Profil vous convient, il est important d'examiner de près non pas le niveau de volatilité d'un seul Portefeuille Profil, mais plutôt la situation globale de votre portefeuille de placements. Votre situation personnelle déterminera si un Portefeuille Profil vous convient. Votre conseiller IG peut vous aider à évaluer si un Portefeuille Profil donné vous convient.

Le niveau de risque de placement d'un Fonds peut être augmenté si cela est raisonnable dans les circonstances. Le niveau de risque d'un OPC qui existe depuis moins de 10 ans peut être calculé en utilisant les rendements réels du Fonds depuis sa création, complétés par les rendements d'un indice de référence qui devrait se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du Fonds pour la période de 10 ans ou le rendement passé d'un autre OPC que le Fonds imite ou dont les objectifs et stratégies de placement et les caractéristiques de risque sont comparables.

Nous avons utilisé les OPC raisonnablement comparables suivants afin de nous aider à évaluer le risque de volatilité d'un Portefeuille Profil qui existe depuis moins de 10 ans :

	<b>Indice de référence</b>	<b>Description</b>
Portefeuille d'actions mondiales Profil	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) pour la période allant jusqu'au 30 juin 2020.	
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) (75 %) et indice des obligations universelles FTSE Canada (rendement total) (25 %) pour la période allant jusqu'au 30 juin 2020.	<b>Indice obligataire universel de rendement total FTSE Canada :</b> L'indice obligataire universel de rendement total FTSE Canada est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.
Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) (30 %) et indice des obligations universelles FTSE Canada (rendement total) (70 %) pour la période allant jusqu'au 30 juin 2020.	<b>Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) :</b> L'indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) mesure le rendement de 23 marchés développés à l'échelle mondiale.
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) (60 %) et indice des obligations universelles FTSE Canada (rendement total) (40 %) pour la période allant jusqu'au 30 juin 2020.	

## 5 Politique en matière de distributions

Cette rubrique explique la fréquence, le montant et la composition des distributions que vous pouvez recevoir d'un Portefeuille Profil. Le gestionnaire pourrait choisir d'augmenter ou de réduire la fréquence des distributions s'il estime qu'il serait dans l'intérêt du Portefeuille Profil et de ses porteurs de parts d'agir ainsi.

Chaque année, en décembre, un Portefeuille Profil peut distribuer son revenu net non distribué et ses gains en capital nets de l'exercice aux investisseurs qui possèdent des titres à la date de clôture des registres pour le versement des distributions, mais uniquement dans la mesure requise afin que le Portefeuille Profil n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu. Les distributions sur les parts de série I ne sont pas préétablies et peuvent varier pendant l'année.

Les parts de la série à distribution fixe offertes par la plupart des Portefeuilles Profil sont destinées aux investisseurs qui désirent obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté, ou on peut mettre fin à ces distributions, pendant l'année s'il est jugé approprié de le faire. Les distributions par les parts de la série à distribution fixe d'un Portefeuille Profil peuvent comprendre un remboursement de capital si ces distributions sont supérieures à votre tranche de revenu net du Fonds. Les distributions de remboursement de

capital réduiront la valeur liquidative du Portefeuille Profil, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité du Portefeuille Profil de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir.

## 6 Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Ces frais excluent les frais de conseil Profil payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux. Aucun renseignement n'est disponible pour les Portefeuilles Profil puisqu'ils sont nouveaux. Vous trouverez plus d'information à la rubrique *Frais* dans le présent prospectus simplifié.

## Portefeuilles Profil

Portefeuille d'actions mondiales Profil

Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil

Portefeuille équilibré mondial neutre Profil

## Portefeuille d'actions mondiales Profil

### Détails du Portefeuille Profil

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	22 juin 2020 (parts de séries I et TI)
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Oui**
Frais de conseil du Fonds	Jusqu'à 0,24 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,18 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

\* Ce Portefeuille Profil n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

\*\* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

### Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

#### Objectif de placement

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille Profil investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. Le Portefeuille Profil pourrait également procurer une exposition à d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse.

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, notamment des OPC alternatifs.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le conseiller en valeurs peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille a été autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net, au total, au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque de crédit		•	
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque lié au rajustement des distributions		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe			•

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société			•
Risque associé aux séries multiples		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers		•	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

## Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille Profil a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

Ce Portefeuille Profil s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement; et
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

**Remarque :** Vous pourriez investir dans des parts de la série à distribution fixe de ce Portefeuille Profil si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

## Politique en matière de distributions

Le Portefeuille Profil procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Pour les parts de la série à distribution fixe, le Portefeuille Profil procède à des distributions vers la fin de chaque mois. Ces distributions peuvent être constituées de revenu net ou d'un remboursement de capital. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Portefeuille Profil de le faire. Veuillez demander à votre conseiller IG le taux actuel des distributions annuelles pour les parts de la série à distribution fixe. Les distributions des parts de la série à distribution fixe vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient automatiquement réinvesties. Consultez la rubrique *Distributions à l'égard des parts de la série à distribution fixe des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements, notamment pour connaître les circonstances qui permettent le réinvestissement automatique des distributions de la série à distribution fixe si vous n'avez pas demandé qu'elles vous soient versées.

## Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	<b>Frais payés</b>			
	<b>sur 1 an</b>	<b>sur 3 ans</b>	<b>sur 5 ans</b>	<b>sur 10 ans</b>
Série I	6 \$	20 \$	35 \$	79 \$
Série T1	5 \$	15 \$	26 \$	59 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux. Le ratio des frais de gestion utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge pour la série T1 au cours de l'exercice précédent.

# Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil

## Détails du Portefeuille Profil

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	22 juin 2020 (parts de séries I et TI)
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Oui**
Frais de conseil du Fonds	Jusqu'à 0,21 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,15 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

\* Ce Portefeuille Profil n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

\*\* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

## Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

### Objectif de placement

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille Profil investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. Le Portefeuille Profil procurera également une exposition aux titres à revenu fixe et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif. Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres à revenu fixe et à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégorie d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe	5 % à 35 %
Actions	65 % à 85 %

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, notamment des OPC alternatifs et le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie.

Le conseiller en valeurs peut, en tout temps, revoir les fourchettes ci-dessus, et les modifier.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Actuellement, le conseiller en valeurs prévoit conserver environ 2 % de l'actif du Portefeuille Profil dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le Portefeuille a été autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net, au total, au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque lié au rajustement des distributions		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société			•
Risque associé aux séries multiples		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers		•	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

## Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille Profil a une volatilité *faible à moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

Ce Portefeuille Profil s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement; et
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

**Remarque :** Vous pourriez investir dans des parts de la série à distribution fixe de ce Portefeuille Profil si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

## Politique en matière de distributions

Le Portefeuille Profil procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Pour les parts de la série à distribution fixe, le Portefeuille Profil procède à des distributions vers la fin de chaque mois. Ces

distributions peuvent être constituées de revenu net ou d'un remboursement de capital. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Portefeuille Profil de le faire. Veuillez demander à votre conseiller IG le taux actuel des distributions annuelles pour les parts de la série à distribution fixe. Les distributions des parts de la série à distribution fixe vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient automatiquement réinvesties. Consultez la rubrique *Distributions à l'égard des parts de la série à distribution fixe des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements, notamment pour connaître les circonstances qui permettent le réinvestissement automatique des distributions de la série à distribution fixe si vous n'avez pas demandé qu'elles vous soient versées.

### Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série I	5 \$	17 \$	30 \$	68 \$
Série T1	5 \$	16 \$	28 \$	63 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux. Le ratio des frais de gestion utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge pour la série T1 au cours de l'exercice précédent.

## Portfeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil

### Détails du Portfeuille Profil

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	22 juin 2020 (parts de séries I et TI)
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Oui**
Frais de conseil du Fonds	Jusqu'à 0,15 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,09 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

\* Ce Portfeuille Profil n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série Ti.

\*\* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

### Quels types de placements le Portfeuille Profil fait-il?

#### Objectif de placement

Le Portfeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant la stabilité à long terme du capital et un revenu. Le Portfeuille Profil investira principalement dans des titres à revenu fixe ou s'y exposera. Le Portfeuille Profil procurera également une exposition aux titres de participation et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Portfeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portfeuille Profil s'exposera à des titres à revenu fixe et à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégorie d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe	50 % à 80 %
Actions	20 % à 40 %

Le Portfeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, notamment des OPC alternatifs et le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie.

Le conseiller en valeurs peut, en tout temps, revoir les fourchettes ci-dessus, et les modifier.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portfeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Portfeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portfeuille Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portfeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portfeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portfeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portfeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le Portfeuille a été autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net, au total, au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque lié au rajustement des distributions		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé		•	
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société			•
Risque associé aux séries multiples		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers		•	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

## Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthodologie, nous avons déterminé que le Portefeuille Profil a une volatilité *faible*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

Ce Portefeuille Profil s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement; et
- votre objectif de placement à long terme est la stabilité du capital et le revenu.

**Remarque :** Vous pourriez investir dans des parts de la série à distribution fixe de ce Portefeuille Profil si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

## Politique en matière de distributions

Le Portefeuille Profil procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Pour les parts de la série à distribution fixe, le Portefeuille Profil procède à des distributions vers la fin de chaque mois. Ces distributions peuvent être constituées de revenu net ou d'un remboursement de capital. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Portefeuille Profil de le faire. Veuillez demander à votre conseiller IG le taux actuel des distributions annuelles pour les parts de la série à distribution fixe. Les distributions des parts de la série à distribution fixe vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient automatiquement réinvesties. Consultez la rubrique *Distributions à l'égard des parts de la série à distribution fixe des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements, notamment pour connaître les circonstances qui permettent le réinvestissement automatique des distributions de la série à distribution fixe si vous n'avez pas demandé qu'elles vous soient versées.

### Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série I	4 \$	13 \$	22 \$	50 \$
Série T1	4 \$	11 \$	20 \$	45 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux. Le ratio des frais de gestion utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge pour la série T1 au cours de l'exercice précédent.

# Portefeuille équilibré mondial neutre Profil

## Détails du Portefeuille Profil

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	22 juin 2020 (parts de séries I et TI)
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Oui**
Frais de conseil du Fonds	Jusqu'à 0,19 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,13 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

\* Ce Portefeuille Profil n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série T1.

\*\* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

## Quels types de placements le Portefeuille Profil fait-il?

### Objectif de placement

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille Profil maintiendra une exposition équilibrée aux différentes catégories d'actif. Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres à revenu fixe et à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégorie d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe	20 % à 50 %
Actions	50 % à 70 %

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, notamment des OPC alternatifs et le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie.

Le conseiller en valeurs peut, en tout temps, revoir les fourchettes ci-dessus, et les modifier.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition

de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le Portefeuille a été autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net, au total, au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque lié au rajustement des distributions		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société			•
Risque associé aux séries multiples		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers		•	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

## Qui devrait investir dans ce Portefeuille Profil?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille Profil a une volatilité *faible à moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil*.

Ce Portefeuille Profil s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement; et
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital à long terme.

**Remarque :** Vous pourriez investir dans des parts de la série à distribution fixe de ce Portefeuille Profil si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

## Politique en matière de distributions

Le Portefeuille Profil procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Pour les parts de la série à distribution fixe, le Portefeuille Profil procède à des distributions vers la fin de chaque mois. Ces distributions peuvent être constituées de revenu net ou d'un remboursement de capital. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Portefeuille Profil de le faire. Veuillez demander à votre conseiller IG le taux actuel des distributions annuelles pour les parts de la série à distribution fixe. Les distributions des parts de la série à

distribution fixe vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient automatiquement réinvesties. Consultez la rubrique *Distributions à l'égard des parts de la série à distribution fixe des Portefeuilles Profil* pour obtenir de plus amples renseignements, notamment pour connaître les circonstances qui permettent le réinvestissement automatique des distributions de la série à distribution fixe si vous n'avez pas demandé qu'elles vous soient versées.

### Frais du Portefeuille Profil pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Renseignements propres à chacun des Portefeuilles Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série I	5 \$	16 \$	27 \$	62 \$
Série TI	5 \$	16 \$	29 \$	66 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux.

## Renseignements supplémentaires

### Explication de certains termes utilisés dans le présent prospectus simplifié

La **capitalisation** est la valeur des actions cotées en bourse d'une société, calculée en multipliant le nombre d'actions émises par la société par le cours de l'action. On établit la valeur en multipliant le nombre d'actions émises par la société par le cours de l'action. Il s'agit d'un moyen facile de comparer la taille d'une entreprise à celle d'autres entreprises cotées en bourse.

Un **conseiller d'IG Gestion de patrimoine** ou **conseiller IG** désigne un conseiller IG de qui vous achetez vos parts.

Le **conseiller en valeurs** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

La **contrepartie** est la personne (habituellement un courtier en valeurs ou un établissement financier) avec laquelle un OPC participe à des opérations sur dérivés, à des opérations de prêt, à des mises en pension ou à des prises en pension de titres.

Le **dépositaire** désigne la Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'entremise de CIBC Mellon Global Custody Services.

Les **dérivés** sont des instruments financiers dont la valeur est fonction de celle d'un autre titre, indice, indicateur économique ou instrument financier, par exemple :

- les **options**, qui sont des titres permettant à un Portefeuille Profil d'acheter ou de vendre un titre à un prix préétabli, à une date future, sans qu'il soit tenu de le faire;
- les **contrats à terme de gré à gré**, qui ressemblent aux options, mais qui obligent un OPC soit à acheter ou à vendre un titre ou des produits de base à un prix préétabli, à une date future, soit à échanger la valeur équivalente du contrat à terme de gré à gré en trésorerie. La contrepartie sera tenue de verser à l'OPC toute augmentation de la valeur du contrat, ou l'OPC devra verser à la contrepartie toute diminution de la valeur du contrat;
- les **contrats à terme standardisés**, qui sont des contrats à terme de gré à gré standardisés négociés sur des marchés à terme;
- les **swaps**, qui sont des arrangements en vertu desquels un Portefeuille Profil convient d'échanger les flux de trésorerie provenant de différents instruments financiers avec un tiers. Il peut par exemple s'agir d'un swap de taux d'intérêt lorsqu'un OPC convient d'échanger un taux d'intérêt fixe sur une obligation contre un taux d'intérêt variable sur une autre obligation d'un même montant, et les swaps sur défaillance lorsqu'une prime est versée par un fonds contre le droit de recevoir un paiement en cas de défaillances précises d'un émetteur d'obligations.

Les **distributions** sont des sommes que le Portefeuille Profil verse aux porteurs de parts. Les Portefeuilles Profil peuvent gagner des revenus de dividendes ou d'intérêts sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Lorsque les Portefeuilles Profil vous versent un montant tel qu'un revenu (moins les frais) et des gains en capital nets réalisés ou un remboursement de capital, ces versements s'appellent des *distributions*. Les **fonds de placement garanti** ou **FPG** désignent la famille de fonds distincts désignés sous le nom de « fonds de placement garanti IG/GWL » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Un **échange planifié** est un transfert effectué au moyen d'une opération automatique qui consiste à déplacer de l'argent d'un fonds dans un autre fonds du même compte. Les deux fonds doivent appartenir à la même société émettrice de fonds.

Le **fiduciaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Les **Fonds d'IG Gestion de patrimoine** désignent les Portefeuilles Profil et tout autre OPC dont IG Gestion de patrimoine est le promoteur.

Les **fonds distincts IG/GWL** désignent la famille de fonds distincts appelés « fonds distincts IG/GWL » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Un **fonds sous-jacent** désigne tout Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'autres OPC gérés par une société affiliée ou associée au gestionnaire dans lequel investissent un ou plusieurs Portefeuilles Profil, et peut aussi inclure des fonds négociés en bourse gérés par la Corporation Financière Mackenzie (selon le contexte).

Le **gestionnaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

L'**heure de clôture** désigne l'heure à laquelle les ordres doivent être reçus pour être traités au prix du jour, soit habituellement 15 h (heure du Centre), ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire, si, par exemple, la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable.

**IG Gestion de patrimoine, nous, notre** et **nos** désignent le Groupe Investors Inc. ou l'une de ses filiales, y compris le gestionnaire, le conseiller en valeurs ou les placeurs principaux, selon le contexte.

Un **jour ouvrable** désigne toute journée où les Portefeuilles Profil acceptent des ordres d'achat et de vente de parts.

La **liquidité** signifie la facilité qu'a un Portefeuille Profil d'acquérir ou de vendre un titre à sa juste valeur marchande.

La **Loi de l'impôt** désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée de temps à autre.

Le **ménage** comprend les personnes qui habitent dans la même résidence principale et ont, généralement, le même conseiller IG. Vous pouvez choisir d'y inclure, de la façon prescrite par les placeurs principaux, vos parents, grands-parents, enfants et petits-enfants qui n'habitent pas dans la même résidence principale et, dans certains cas, des sociétés et des fondations. Le placeur principal peut, à son entière discrétion, refuser d'inclure un compte dans un ménage et se réserve le droit de modifier les exigences relatives à l'inclusion dans un ménage ou d'y renoncer. Il vous incombe entièrement d'informer votre conseiller IG de toutes les personnes et de tous les comptes que vous souhaitez inclure actuellement ou ultérieurement dans votre ménage.

Une **mise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un Portefeuille Profil vend un titre à une contrepartie et s'engage au même moment à racheter le même titre à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, l'OPC obtient un rendement additionnel sur ses titres en portefeuille.

Une **notation désignée** signifie que les titres de créance d'une société ou d'un État ont reçu la note A (ou l'équivalent) ou une note supérieure d'une agence de notation désignée ou d'une société affiliée; qu'aucune autre agence de notation désignée ou société affiliée n'a attribué à ces mêmes titres une note inférieure; et qu'aucune agence de notation désignée ou société affiliée n'a annoncé que ces mêmes titres étaient susceptibles de voir leur notation abaissée sous le seuil d'une notation désignée.

Une **opération de prêt de titres** désigne une opération aux termes de laquelle un Portefeuille Profil prête des titres en échange d'une rémunération et d'une garantie.

Une **opération à court terme excessive** désigne une combinaison d'achats et de rachats de titres (y compris les échanges de titres entre des Fonds d'IG Gestion de patrimoine) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Une **opération à court terme inappropriée** est une combinaison d'achats et de rachats de titres (y compris l'échange de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

Les **parts** désignent les parts de fiducie des Portefeuilles Profil.

Les **placements du ménage** comprennent les placements effectués par un ménage et toujours détenus par celui-ci dans des comptes auprès de VMGI (y compris les comptes à gestion distincte) ou de SFGI (autres que les placements faits dans les séries REEI émises par certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine).

Les **placeurs principaux** désignent l'une ou l'autre entité suivante (ou les deux), selon le contexte :

- Services Financiers Groupe Investors Inc.; et
- Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Les **Portefeuilles Profil** désignent le Portefeuille d'actions mondiales Profil, le Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil, le Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil et le Portefeuille équilibré mondial neutre Profil, et un Portefeuille Profil désigne n'importe quel de ces Fonds.

Un **porteur de parts** désigne une personne qui détient des parts des Portefeuilles Profil.

Une **prise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un Portefeuille Profil achète un titre d'une contrepartie et s'engage à vendre le même titre à la contrepartie à un prix plus élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, l'OPC obtient un rendement additionnel sur ses titres en portefeuille.

Un transfert effectué dans le cadre d'un **programme de transferts systématiques (PTS)** consiste à déplacer, par une opération automatique, de l'argent entre deux Portefeuilles Profil dans le même compte ou dans un autre compte.

Le **ratio des frais de gestion** ou **RFG** désigne les charges d'exploitation et les autres frais de chaque série en pourcentage annualisé de son actif net moyen pour l'exercice financier.

Le **régime enregistré** désigne un régime de retraite ou tout autre régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Voici des exemples de régime enregistré :

- régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et régimes enregistrés similaires, notamment :
  - compte de retraite immobilisé (CRI);
  - régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé (REER immobilisé); et
  - régime d'épargne immobilisé restreint (REIR);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et régimes enregistrés similaires, notamment :
  - fonds de revenu de retraite immobilisé (FRR1);
  - fonds de revenu viager (FRV);
  - fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
  - fonds de revenu viager restreint (FRVR); et
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Le **Règlement** désigne le Règlement 81-102, un règlement qui régit les placements et l'administration des OPC.

Les **règles** désignent les règles de placement habituelles applicables à tous les OPC au Canada, y compris le Règlement, à moins qu'un OPC n'obtienne l'approbation des organismes de réglementation lui permettant de faire d'autres placements.

L'option d'achat **sans frais** renvoie à l'absence de frais d'acquisition à l'achat de parts et à l'absence de frais de rachat lorsque ces parts sont vendues. Par ailleurs, d'autres frais s'appliquent.

Une **série** désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de parts, selon le cas, offertes par le Portefeuille Profil. Chaque série a ses propres frais et ses propres prix.

La **série à distribution fixe** désigne la série Ti des Fonds de la famille Profil<sup>MC</sup>.

Un **sous-conseiller en valeurs** désigne un conseiller en placement dont les services ont été retenus par le conseiller en valeurs pour lui fournir des conseils en placement à l'égard d'un Portefeuille Profil en particulier.

Le **taux de rotation** des titres désigne la fréquence à laquelle un OPC modifie ses placements. Le taux de rotation des titres désigne la fréquence à laquelle un OPC modifie ses placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que l'OPC a fait des opérations qui correspondent à l'achat et à la vente de la totalité de son portefeuille pendant l'année.

Les **taxes de vente** désignent la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe de vente du Québec (TVQ), selon le cas.

Une **vente planifiée** consiste à vendre des parts des Portefeuilles Profil au moyen d'un rachat périodique automatique. Le produit de la vente est affecté à la position de trésorerie de votre compte.

# Prospectus simplifié

offrant des parts d'organisme de placement collectif  
de séries I et Ti des fonds suivants :

## Portefeuilles Profil

Portefeuille d'actions mondiales Profil<sup>MC</sup>  
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil<sup>MC</sup>  
Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil<sup>MC</sup>  
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil<sup>MC</sup>

appelés collectivement les Portefeuilles Profil.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Portefeuille Profil dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- les rapports financiers intermédiaires des Portefeuilles Profil déposés après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

En nous écrivant à  
IG Gestion de patrimoine  
447, avenue Portage  
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5

En composant sans frais le  
1.800.661.4578  
1.888.746.6344 à l'extérieur du Québec

En vous adressant à votre conseiller IG

En communiquant avec nous à l'adresse  
contact-f@ig.ca (pour le service en français)  
contact-e@ig.ca (pour le service en anglais)

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Portefeuilles Profil, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants : sur notre site Web [ig.ca/fr](http://ig.ca/fr); ou sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



[ig.ca/fr](http://ig.ca/fr) / [f](#) / [t](#) / [v](#) / [in](#)

<sup>MC</sup> Les marques de commerce, y compris celle d'IG Gestion de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.  
© Groupe Investors Inc. 2021 C4286 (07/2021-PW)